



Évaluation des formations

## RAPPORT D'ÉVALUATION Champ Cultures et Patrimoines

Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines  
- UVSQ

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019**  
VAGUE E

Rapport publié le 16/07/2019



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Michel Cosnard, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Michel Tarpin, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

*ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019  
SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018*

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Cultures et patrimoines* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Histoire
- Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
- Licence Lettres
- Licence Musicologie
- Licence professionnelle Métiers du BTP : bâtiment et construction
- Master Cultures et communication
- Master Histoire (Porté par la ComUE Université Paris-Saclay)
- Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
- Master Musicologie (Porté par la ComUE Université Paris-Saclay)

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2018-2019 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2018

### PRÉSENTATION

Le champ *Cultures et patrimoines* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ comprend quatre mentions de licences, une mention de licence professionnelle et quatre mentions de master. Ces formations s'inscrivent dans les domaines sciences humaines et sociales (SHS) et arts, lettres, langues (ALL).

Quatre licences : *Histoire, Lettres, Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), *Musicologie*.

Une licence professionnelle (LP) : *Métiers du BTP : bâtiment et construction (BTP)*, à l'IUT de Mantes-La-Jolie.

Quatre masters : *Culture et communication, Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER), *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) premier degré, MEEF second degré*.

Tous les enseignements sont dispensés en présentiel sauf pour la formation BTP (en alternance), et pour la licence *Musicologie*.

Le champ ne dispose pas actuellement d'un pilotage spécifique. Il s'agit de l'un des cinq champs de formation, de dimensions extrêmement variables, proposés par l'UVSQ.

Le champ *Cultures et patrimoines* participe par ailleurs à des masters rattachés à la ComUE Université Paris-Saclay. Sont ainsi liés à ce champ les masters *Histoire* et *Musicologie*.

### AVIS GLOBAL

Le champ *Cultures et patrimoines* de l'UVSQ propose des formations généralistes traditionnelles du domaine art, lettres, langues, sciences humaines et sociales (ALLSHS, séparé en deux domaines à l'UVSQ) : histoires, lettres, langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER), musicologie. La licence LLCER permet l'accès au master du même nom. S'y ajoute une licence professionnelle, BTP, dont le rattachement au champ est justifié par une prise en compte du patrimoine dans toutes ses composantes, mais que sa spécificité rend difficile à rattacher à un champ existant. Les champs actuels sont encore configurés au sein des universités, mais devraient être définis de manière plus solide à l'avenir au sein de l'Université Paris-Saclay.

L'organisation actuelle de la ComUE Paris-Saclay fait que certaines licences assurées à l'UVSQ (*Histoire, Musicologie*) se poursuivent dans des masters intégrés aux « Schools » de la COMUE, ce qui explique l'apparente lacune au sein du champ *Cultures et patrimoines*. Les formations du champ sont donc plus ouvertes qu'elles ne le semblent à la simple énumération des diplômes préparés.

Les importantes disparités entre les licences, tant en termes d'information sur les parcours et les devenir des étudiants qu'en matière de moyens et d'organisation, ne permettent pas d'appréhender pleinement la cohérence du champ souhaitée par l'université. L'absence de pilotage de champ se reflète, par exemple, dans l'existence de deux parcours *Métiers du journalisme* dans deux licences voisines en histoire et en lettres, sans que le pilotage et l'articulation entre ces deux formations soient clairement explicités.

### ANALYSE DÉTAILLÉE

Les formations sont généralistes, à l'exception de deux licences à visée professionnelle : la LP *Métiers du BTP* (orientée sur l'immobilier, l'écoconstruction et l'énergie durable) et la licence *Musicologie* (musique, interprétation, patrimoine - MIP) qui s'adresse à des musiciens professionnels titulaires d'un diplôme d'études

musicales, en proposant une formation théorique au sein de l'université et une pratique musicale dans les conservatoires à rayonnement départemental (Orsay) et les conservatoires à rayonnement régional (Versailles) avec lesquels des conventions formalisées ont été mises en place.

Les objectifs des formations généralistes du champ concernent, dans un premier temps, la consolidation des connaissances disciplinaires, la capacité d'argumentation critique, la méthodologie et l'analyse scientifiques et la pratique d'une ou plusieurs langues étrangères au sein d'un tronc commun qui se décline ensuite en parcours - il y en a entre trois (*Histoire, Lettres*) et cinq (*Culture et communication*). Ces parcours comprennent à la fois des spécialisations disciplinaires et une sensibilisation au monde professionnel, qui se fait essentiellement par le biais de stages obligatoires (*Histoire, Culture et communication*) ou optionnels (*Lettres, LLCER*), et la participation de professionnels aux enseignements dispensés dans les formations. Certains parcours sont sélectifs.

Les formations du champ ont des finalités différentes à l'issue de la licence. La LP BTP, qui est en lien direct avec des entreprises régionales, vise l'employabilité immédiate, dans les domaines du bâtiment, de l'immobilier, de la maintenance, du patrimoine. La licence *Musicologie* vise la formation de musiciens d'excellence, compétitifs : la pratique instrumentale et professionnelle (deux tiers des enseignements musicaux se font en conservatoires) permet aux étudiants de tisser des liens professionnels avec les théâtres et les conservatoires de la région et d'envisager une insertion rapide au sortir de la formation. La poursuite en master au sein de la ComUE Paris-Saclay est possible mais représente une réorientation vers l'administration de la musique et du spectacle vivant. Les autres licences généralistes – dont l'insertion professionnelle immédiate est peu renseignée – permettent une poursuite d'études vers les masters locaux ou associés à Paris-Saclay : parcours *Histoire culturelle et sociale* du master *Histoire, Lettres, LLCER* ou les deux niveaux de master MEEF, adossés à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Versailles. Les débouchés, au terme de ces formations de licence et de master, concernent l'enseignement, la traduction, les archives, le journalisme ou la médiation culturelle. Le double parcours sélectif anglais-droit en licence LLCER diversifie une offre plutôt classique et ouvre explicitement sur des débouchés à l'international. Le master LLCER, en revanche, est résolument tourné vers la recherche et une poursuite d'études en doctorat.

Les formations de licence doivent trouver leur place parmi l'offre en Île-de-France. Elles cherchent à s'en distinguer par une orientation spécifique vers les questions culturelles, par la complémentarité avec les autres formations de l'UVSQ ou de Paris-Saclay, par des mutualisations (parcours lettres-histoire) et par la double licence anglais-droit (en LLCER). La licence *Musicologie* se distingue aussi par sa forte professionnalisation en pratique musicale. Il existe cependant une autre licence de musicologie à l'université d'Évry. La fusion de la ComUE Saclay nécessitera sans doute des ajustements. La continuité directe avec une formation de master au sein de l'UVSQ n'est évidente que pour la filière LLCER. Cependant, le master *Culture et communication* de l'UVSQ a vocation à accueillir dans une formation transdisciplinaire les titulaires des licences du champ *Cultures et patrimoines*, ce que son titre pourrait mieux refléter. La licence *Musicologie* présente la singularité que les enseignements apparentés à la musicologie sont dispensés au conservatoire plutôt que par des chercheurs universitaires. Cela permet un fort ancrage régional mais interroge sur le rôle de l'université.

La licence professionnelle BTP se singularise dans le paysage régional, où elle a noué de nombreux partenariats professionnels, ce qui lui confère une identité clairement définie. En revanche, les licences générales n'affichent pas de liens importants avec le monde socio-économique (*Histoire, Lettres, LLCER, Musicologie*). La double licence droit-anglais dispose de relations avec les structures professionnelles seulement à travers son réseau d'anciens étudiants : on attendrait davantage d'un parcours à finalité professionnelle internationale. Avec le monde académique et culturel (archives, théâtre, musées etc.), les relations sont nettement plus développées, sans doute plus qu'ailleurs en raison de la présence des domaines de Versailles ou de Port-Royal (*Histoire*) et d'un réseau de conservatoires (*Musicologie*), mais elles nécessiteraient d'être parfois institutionnalisées par des conventions. En licence LLCER, elles semblent limitées à des partenariats avec des composantes ou des lycées, ce qui est insuffisant. Des accords d'échange existent avec de nombreux établissements d'enseignement supérieur étrangers, dans ou en dehors du cadre Erasmus, mais les formations donnent peu ou pas d'indications chiffrées sur les flux de la mobilité étudiante et enseignante (histoire, lettres), y compris en licence LLCER où on se limite à évoquer une adéquation entre l'offre et la demande. Les relations internationales, peu développées en musicologie, mériteraient pourtant de l'être pour renforcer les spécificités de la formation.

Le master LLCER, tel qu'il est conçu, est isolé dans le paysage d'Île-de-France et n'affiche aucun partenariat intra ou inter-académique. On manque d'informations sur le positionnement régional et national du master *Culture et communication*, qui semble cependant s'inscrire dans un axe de recherche stratégique pour

l'université. Le même manque d'information est constaté pour ses parcours : *Administration culturelle publique et privée* (ACPP) ; *Projets culturels internationaux* (PCI) ; *Événementiel, médiation des sciences et des arts* (EMAS), *Gestion des archives et de l'archivage* (GDA), *Lettres, arts, textes et discours* (LATD). Les masters *Culture et communication* d'une part, LLCER d'autre part, sont bien adossés aux laboratoires d'appui de la composante (Dynamiques patrimoniales et culturelles DYPAC et Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines CHCSC) permettant ainsi d'assurer une formation active à la recherche et par la recherche. Les liens avec l'école doctorale Paris-Saclay permettent les poursuites d'études au sein de la COMUE, mais il manque des indications chiffrées. Le master *Culture et communication* a noué des relations avec des institutions patrimoniales, des organismes publics et privés, mais la coopération internationale n'est pas suffisamment développée sauf pour deux parcours (GDA et PCI) et à l'exception de PCI, le bilan est insuffisant. Il en va de même dans le master LLCER : malgré des accords avec des établissements étrangers, la mobilité internationale est insuffisante. L'équipe pédagogique en semble consciente et étudie des solutions.

Les licences sont organisées à partir de tronc communs, qui ouvrent vers des spécialisations, le plus souvent au niveau du quatrième semestre de licence (L2 S4) ou dès la première année de master (M1). Chaque licence présente son organisation propre, dans laquelle des enseignements complémentaires au tronc commun définissent les parcours, y compris dans la licence BTP, qui offre deux parcours. On peut distinguer quelques parcours-types comme celui des élèves apprentis professeurs (EAP) qui dès la deuxième année de licence suivent une formation en alternance en école primaire, collège ou lycée et peuvent compléter leurs connaissances en suivant des cours de mathématiques pour enseigner dans le primaire. En histoire les étudiants bénéficient de cours optionnels de culture étrangère, qui sont assurés en anglais, allemand et espagnol. La licence LLCER offre un large panel d'options qui permettent aux étudiants de personnaliser leurs parcours et de préparer une spécialisation. En lettres, les étudiants bénéficient d'un large choix d'options, comprenant aussi des pratiques culturelles.

Dans l'ensemble, les fiches du Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) jointes aux dossiers d'autoévaluation sont claires et permettent aux étudiants d'identifier les compétences à acquérir (à l'exception des licences *Histoire* et *Musicologie*).

La validation des acquis de l'expérience (VAE) ou la validation des études – pour les étudiants issus de classes préparatoires aux grandes écoles – permettent d'intégrer directement certaines formations en deuxième ou troisième année, voire d'entrer en master. La licence LLCER reconnaît aussi la validation des acquis professionnels (VAP). La prise en charge des étudiants handicapés et empêchés relève, comme souvent, de la compétence des établissements. La plupart des cours magistraux sont mis en ligne. Toutes les formations peuvent être suivies en formation continue.

Le souci de professionnalisation se traduit, dans toutes les formations, par l'incitation à effectuer des stages facultatifs (validés par l'obtention de crédits) et par l'obligation de stages en milieu professionnel à partir de la troisième année de licence (L3) ou en master. Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) assiste les étudiants dans la recherche de stages. Les étudiants de la licence BTP et des parcours Elèves Apprentis Professeurs (EAP), en histoire et en lettres sont placés en situation professionnelle par une formation en alternance. Les étudiants en musicologie peuvent préparer les concours d'entrée aux conservatoires. Des certificats de compétences en langues sont accessibles dans la plupart des formations, avec, le cas échéant, une spécialisation dans le domaine technique ou scientifique.

La création de l'institut des études culturelles et internationales (IECI) a donné une forte visibilité internationale à l'établissement, et celle-ci se traduit par l'arrivée de nombreux étudiants étrangers, en particulier dans la licence *Musicologie*. En revanche, la mobilité sortante des étudiants de l'UVSQ est faible, mêmes dans les formations linguistiques. La licence LLCER ne fournit pas de données vraiment exploitables sur ce point, dans un domaine où les échanges internationaux sont cruciaux. En master LLCER, la mobilité entrante est peu élevée, ce qui est dommageable pour une formation bi-langue.

La pratique du numérique est présente dans la plupart des formations mais reste très limitée, par exemple en LLCER, y compris dans la double licence anglais-droit. Les dispositifs sont classiques et assez limités : formation de base, parfois dès la première année, mais sans suivi, mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT). La place du numérique pourrait être développée dans le master *Culture et communication*.

Les cours magistraux tiennent encore une place importante et certains étudiants, du fait d'un niveau initial assez faible, sont mal à l'aise pour les suivre et pratiquent un absentéisme qui les pénalise, en partie faute d'un enseignement de remise à niveau des étudiants en difficulté. Ce n'est pas gênant dans les filières très

sélectives comme le parcours anglais-droit, mais c'est un manque important dans les formations moins attractives, telle la licence *Lettres* qui souffre déjà de la faiblesse de ses moyens pédagogiques.

L'encadrement pédagogique est très inégal d'une licence à l'autre. L'équipe de la licence *Lettres*, par exemple, est très réduite du fait que les titulaires ayant obtenu une mutation ne sont pas remplacés. Le pilotage du parcours anglais-droit est assuré conjointement par les deux composantes concernées. Les mentions à orientation professionnelle (BTP, *Musicologie*) sont pilotées par un grand nombre de personnes extérieures à l'établissement, qui assurent largement le « cœur de métier » de l'enseignement, et ne comptent quelquefois que le responsable de la mention comme titulaire, comme dans le cas de la licence professionnelle BTP.

La plupart des conseils de perfectionnement ont été créés récemment : ils comptent tous des représentants élus des étudiants, en général un par année de licence et de master, mais la participation de personnalités extérieures au domaine académique n'est pas toujours confirmée, alors qu'elle est pourtant obligatoire.

Les modalités d'évaluation des étudiants incluent les compétences transversales acquises par engagement personnel et les enseignements suivis à l'étranger, qui font l'objet d'attributions de crédits, ainsi que les stages. Les modalités d'examens sont connues des étudiants et les jurys constitués à l'avance.

Le champ de formation *Cultures et patrimoines* de l'UVSQ apparaît globalement attractif. Certains des parcours sont sélectifs et limitent le nombre de places : la licence *Musicologie* mention MIP ; le master *Culture et communication* ; la licence professionnelle BTP ; le double parcours droit et anglais. Des actions, notamment en direction des lycéens, visent à améliorer l'attractivité des formations.

Le suivi annuel des effectifs est assuré. La répartition des effectifs entre formation initiale et formation continue n'est pas renseignée. Il est par ailleurs difficile de mesurer l'insertion effective des formations de manière générale : les données chiffrées sur le devenir des étudiants ne sont pas toujours représentatives et les enquêtes menées auprès des étudiants recueillent peu de réponses. Le devenir des diplômés est suivi grâce aux enquêtes menées par les services spécialisés mis en place au niveau des établissements, mais les données – et les taux de réponses – sont de qualité très variable. Les étudiants qui abandonnent en cours d'année sont pratiquement impossibles à suivre lorsqu'ils quittent l'université. Le bureau des études et analyses (BEA) réalise le suivi des étudiants pendant tout leur cursus et pendant les premières années de vie active. Afin de compléter ces données, l'Institut des études culturelles et internationales (IECI) effectue également des enquêtes à 5/6 mois auprès de ses diplômés de licence et de master, à l'occasion de la cérémonie de remise des diplômes durant laquelle un questionnaire est remis aux anciens étudiants, et cette enquête est complétée par un questionnaire en ligne adressé aux absents.

Les taux de réussite font l'objet d'un suivi annuel, mais la présentation de ces données diffère beaucoup d'un parcours à l'autre. La licence LLCER met en avant le succès du parcours anglais-droit –qui connaît très peu d'abandons –, mais donne moins de détails pour les autres parcours. En histoire, les chiffres précis manquent. Les résultats affichés sont donc incomplets. Les taux de réussite et d'abandon, quand on peut en juger, diffèrent également énormément d'une formation à l'autre. Le taux moyen de réussite au semestre sur les années de licence au sein de l'IECI est stable sur les trois dernières années renseignées : 73 % environ. Le taux de réussite du premier semestre est nettement plus faible, mais pas exceptionnel (entre 51,5 et 57,1 %). Grâce à l'implication de l'équipe pédagogique, on dispose de données sur l'abandon dans le parcours histoire-lettres, avec 42 % de départ en L1, ce qui est important pour un double parcours. 46 % poursuivent en master, mais surtout comme préparation à un master MEEF.

En ce qui concerne la licence professionnelle BTP et les deux formations master (hors MEEF dont le débouché est évalué par le recrutement dans l'Éducation Nationale), les taux de réussite sont calculés tous les ans par les composantes assurant les formations. Le devenir des diplômés fait l'objet d'enquêtes pilotées par le BEA qui produit des fiches décrivant, pour chaque formation, les caractéristiques du devenir des diplômés à 18 mois et 30 mois. Cependant, les résultats proposés sur le site procèdent à des regroupements qui ne correspondent pas nécessairement aux parcours des mentions et il est souvent difficile de les apprécier.

Les suivis de diplômés sont effectués au niveau des départements, les équipes pédagogiques étant jugées plus aptes à assurer la collecte d'informations auprès des anciens étudiants. Des campagnes de suivi sur les diplômés de l'année précédente sont mises en place au sein de l'IECI à chaque rentrée universitaire ; certains départements recueillent aussi les informations quant aux devenirs des étudiants de manière informelle, via les réseaux sociaux notamment (département langues). Les données ne sont pas toujours fournies ou les taux de

réponse ne sont pas significatifs. Le suivi des diplômés n'est pas homogène sur l'ensemble des formations ; le BEA est actif, mais les données, disponibles sur le site de l'université, ne sont pas jointes aux dossiers.

Le taux de réponse est relativement bas dans la LP BTP, mais permet de constater un nombre important de poursuites d'études, ce qui ne correspond pas à la vocation d'une licence professionnelle. Cependant, pour les réponses connues, l'employabilité est très bonne, et se fait sur les métiers visés par la formation. La licence *Musicologie*, qui présente un fort caractère professionnalisant, ne fournit pas de données sur la poursuite d'études ou l'emploi des diplômés.

Sur les informations données, les chiffres sont relativement stables sur les cinq dernières années — excepté pour la mention LLCER du fait d'une limitation récente du nombre de places. Il est difficile de repérer si l'insertion professionnelle est en adéquation avec les objectifs affichés du champ de formations.

D'autres formations donnent des orientations, mais sans indication de chiffres — par exemple le parcours recherche *Lettres, arts, textes et discours* (LATD), où les poursuites d'études sont l'inscription en thèse de doctorat, ou l'inscription à un concours de recrutement de l'enseignement secondaire, CAPES ou Agrégation ; la licence *Musicologie* MIP affirme que les étudiants sont lauréats de concours nationaux et internationaux, et intègrent des structures supérieures sélectives d'enseignement spécialisé de la musique, mais sans précision.

## CONCLUSION

### Analyse et recommandations

Le champ *Cultures et patrimoines* de l'UVSQ témoigne d'une prise en compte de la professionnalisation par des parcours spécifiques et par la possibilité, dans plusieurs parcours, de se former en alternance (BTP, enseignement, musicologie). Il offre également un choix de parcours et d'options qui permettent aux étudiants de définir leur propre orientation, et présente de réels atouts, aussi bien au niveau « micro », avec des équipes pédagogiques intégrant des professionnels très qualifiés dans les formations à visée professionnelle, qu'à plus grande échelle, avec un environnement académique et institutionnel potentiellement favorable aux études culturelles. Enfin, la création d'un Institut d'Études Culturelles et Internationales (IECI) destiné à fédérer un ensemble de parcours et à leur donner une meilleure visibilité, renforce encore le potentiel de ce champ. Toutefois, on constate aussi une vraie disparité d'organisation et de moyens aboutissant parfois à un encadrement clairement insuffisant (lettres). Le niveau d'échanges internationaux est encore insuffisant, y compris dans les parcours où l'on attendrait une forte implication dans ce domaine. Le recours trop important aux enseignants vacataires rend difficile la continuité du suivi pédagogique des étudiants ; le suivi statistique des étudiants, au sein des parcours comme en termes de poursuite d'études ou de carrière, est lacunaire, ce qui rend le suivi des diplômés peu lisible. Enfin, à l'exception de la licence BTP, l'environnement socio-économique, pourtant assez favorable, n'est pas assez exploité.

Le champ *Cultures et patrimoines*, qui correspond à une phase temporaire de fusion des universités, présente une forte hétérogénéité, en particulier entre les parcours sélectifs, souvent à finalité professionnelle, et les parcours généraux. Il reste de toute évidence à entreprendre un important travail d'homogénéisation interne au champ et à la ComUE afin de présenter soit une plus forte cohérence soit des spécificités plus explicites (deux licences *Musicologie*, à Versailles et à Évry ; deux licences *Histoire* à Versailles et Évry). Il conviendrait de même d'assurer un suivi statistique homogène de l'ensemble des licences au sein des champs ou des composantes, afin de disposer d'un outil de pilotage objectif.

Les succès individuels de certains parcours, en termes d'organisation pédagogique, sont cependant indéniables. La licence BTP ou la double licence anglais-droit parviennent à offrir à leurs étudiants des parcours variés et bien adaptés à leurs attentes, et qui se traduisent par des entrées sur le marché du travail et dans des carrières internationales. Cela renforce leur attractivité et leur permet d'être plus sélectives. En revanche, les formations moins bien dotées en termes de moyens et ayant une identité plus classique attirent surtout des étudiants peu motivés que les équipes pédagogiques n'ont pas toujours les moyens de mettre à niveau et de réorienter. La licence *Lettres* a ainsi du mal à trouver son public et pourrait gagner à se tourner davantage vers les axes portés par l'IECI ; un renforcement de ses moyens n'en paraît pas moins de toute manière nécessaire.

L'UVSQ semble expérimenter une réorientation des études dans le domaine de ce que l'on appelait les humanités, en se tournant vers la culture et la communication avec la création de l'IECI, dont la relation institutionnelle avec le champ *Cultures et patrimoines* n'est pas spécifiée. Certaines formations sont à l'aise dans cette réorientation, d'autres le sont moins et demanderaient à être mieux soutenues par leurs composantes et par l'établissement. Le travail déjà entrepris en matière de formation aux métiers de l'enseignement pourrait être développé pour apparaître comme une spécificité. L'université montre en effet une compétence réelle dans l'organisation de formations professionnalisantes.

Il serait plus que souhaitable que les mentions LLCER, tant en licence qu'en master, puissent mettre en place des incitations efficaces pour augmenter fortement le taux d'étudiants en échanges internationaux. D'une manière générale, l'insertion internationale mériterait d'être plus largement encouragée.

Enfin, se pose la question de la poursuite d'études dans les masters correspondant des « Schools » Humanités et Sciences sociales de l'Université Paris-Saclay.

## POINTS D'ATTENTION

La licence *Musicologie* de l'UVSQ suscite des interrogations sur son positionnement au sein de la COMUE, sur son mode de fonctionnement, sur les rapports entre les conservatoires et l'université, sur la poursuite d'études en musicologie et sur l'employabilité des étudiants au sortir de la licence.

La question du suivi et de l'articulation des formations entre l'UEVE et les formations proposées par les Schools de la ComUE est clairement un point d'attention.

- Le dossier du master *Musicologie* est très lacunaire et ne permet pas d'identifier ni les compétences détenues par les diplômés, ni les métiers visés par le master, les débouchés étant peu clairs (notamment en MIM et en MIP). Le parcours MIP ne comporte aucun enseignant-chercheur musicologue. De façon générale, trop peu d'heures sont effectuées par les universitaires (notamment en M1, avec moins de 20 %), ce qui remet en cause l'identité universitaire de la formation. Le taux d'échec ou d'abandon est trop important, notamment dans les parcours MIM et MSV. Enfin, on constate le faible dynamisme de la recherche du point de vue doctoral. En l'état, il est difficile d'envisager que ce master soit pérenne sans une profonde refondation.
- Le master *Histoire* apparaît comme étant une simple juxtaposition de formations déjà existantes, et on a du mal à percevoir l'articulation entre les parcours. L'UEVE est opérateur principal pour le seul parcours Histoire économique et sociale.

# FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE HISTOIRE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence Histoire de l'université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) est une formation généraliste en trois ans ayant comme objectif principal la poursuite d'étude en master. Ses enseignements sont conformes aux normes de la discipline. À partir du deuxième semestre de la deuxième année (S4 L2), elle offre trois parcours : *Enseignement et recherche* ; *Histoire et cultures* ; *Journalisme et monde contemporain*. Délivrée presque totalement en présentiel, elle est ouverte en formation initiale et continue, ainsi qu'en apprentissage (dispositif Emploi apprenti professeur, EAP). Les enseignements ont lieu à Guyancourt.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
La formation expose clairement les connaissances attendues, qu'elles soient disciplinaires, transversales ou professionnelles, ces dernières aussi bien communes aux différents parcours que spécifiques à chacun : les enseignements correspondent tout à fait aux objectifs affichés. Les objectifs sont présentés de façon succincte, mais précise, ainsi que la nature des cours. Les débouchés réels repérés par les enquêtes nationales sont indiqués aux étudiants, mais l'essentiel, en théorie comme en pratique, est la poursuite d'études, d'abord massivement dans les masters directement liés aux parcours proposés, accessoirement dans d'autres masters de l'université proposés dans des disciplines voisines, et éventuellement ailleurs.
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
La formation se positionne au sein d'un Institut des études culturelles et internationales (IECI) avec des passerelles en direction d'autres formations et de celles de l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences sociales. Elle n'ignore pas la forte concurrence en Île-de-France (onze licences d'histoire) et entend s'en distinguer par son orientation vers les questions culturelles. Elle associe l'histoire avec les études culturelles et avec les sciences sociales. Aux trois premiers semestres, deux blocs d'enseignements, reflétant ces deux orientations, sont proposés au choix des étudiants, ce qui la rend complémentaire des formations proches au sein de l'Université Paris-Saclay, et lui assure, sinon une totale originalité, du moins une forte identité, bien reconnue. Elle s'appuie sur deux laboratoires, dont sont membres ses enseignants-chercheurs, et où peut être effectué le stage obligatoire de troisième année (L3). Une initiation à la recherche est prévue en L3 aux deux semestres. Elle consiste en une à trois unités d'enseignement (UE) selon ces mêmes parcours ; cela prépare de façon explicite et cohérente à une

poursuite d'études dans le master Histoire culturelle et sociale de l'UVSQ. En matière de liens avec l'environnement socio-économique, un outil collaboratif connecté aux réseaux sociaux existe depuis 2013 pour faciliter les liens avec les entreprises, mais aucune indication concrète n'est donnée à son sujet. Les liens avec l'environnement culturel et les emplois qu'il peut offrir sont nettement soulignés (institutions culturelles, théâtres, archives mais aussi domaines de Versailles et de Port-Royal). C'est plus que dans nombre de formations comparables. Des accords de partenariat et d'échange existent avec 40 établissements d'enseignement supérieur dans dix-huit pays de quatre continents (Europe, Asie, Amériques) et dans le cadre d'Erasmus (douze destinations dans sept pays), mais il manque des indications sur la mobilité des étudiants et des enseignants dans ce cadre.

### Organisation pédagogique

La formation est structurée de façon logique, avec une spécialisation progressive. On regrette qu'il soit difficile de faire la part de l'obligatoire et de l'optionnel (sauf au sein du tronc commun pour le parcours *Journalisme et monde contemporain*). Un tronc commun est assuré durant toute la formation (de 150 à 174 heures par semestre). Les trois parcours se différencient à partir du deuxième semestre de la deuxième année (S4 L2). Les enseignements d'histoire leur sont communs. S'ajoutent des cours spécifiques dont on suppose qu'ils sont optionnels. Les modalités d'enseignement correspondent à ce qui est attendu (cours et travaux dirigés) et seul le projet professionnel de l'étudiant aux deux semestres de première année (L1) ne relève pas du présentiel. La formation continue est prise en compte avec un accompagnement spécifique par l'université. L'apprentissage est représenté par le dispositif Emploi apprenti professeur (EAP) qui concerne quinze étudiants. Les étudiants à contraintes particulières sont pris en compte dans le cadre de la politique générale de l'université, mais il s'agit pour l'essentiel d'aménagement du contrôle des connaissances : l'allusion à un enseignement à distance n'a pas de répondant dans le reste du dossier. Des validations des acquis par l'expérience (VAE) et validations des acquis professionnels (VAP) sont prévues, mais seule la seconde a trouvé une application à la rentrée 2015 et pour un seul étudiant. Les parcours ont été pensés pour être pré-professionnalisants, avec un réel effort en ce sens. Deux stages d'une vingtaine d'heures chacun sont obligatoires dans le parcours lié à l'enseignement ; un stage d'une trentaine d'heures dans les deux autres. L'université offre une aide dans la recherche de stages. L'équipe pédagogique participe à l'accompagnement des étudiants. La fiche du répertoire national de la certification professionnelle (RNCP) est un texte rébarbatif dans lequel se perd une liste insuffisante des métiers. Il serait nécessaire de la repenser et de la restructurer en fonction des parcours et des métiers visés. La recherche est présente dans l'enseignement disciplinaire, et s'y ajoutent les cours d'initiation, déjà évoqués, plus présents que dans la plupart des formations équivalentes. Au-delà de l'environnement numérique de travail (ENT) devenu classique, et dont les limites d'utilisation sont soulignées, une UE de culture numérique est obligatoire en première année (L1) pour la maîtrise des outils, une autre en troisième année (L3) pour les deux parcours ne menant pas à l'enseignement. D'autre part, la pédagogie par projet est pratiquée avec des programmes concrets. Des outils numériques, une pédagogie inversée et des « jeux sérieux » sont utilisés, mais ceci reste marginal. Un enseignement de langue étrangère est obligatoire à chaque semestre. Des cours optionnels de culture étrangère sont assurés en anglais, allemand et espagnol. Une cinquantaine d'étudiants étrangers sont accueillis chaque année, mais plus dans quelques cours que dans la formation, et dix-sept étudiants d'histoire de troisième année (L3) ont effectué une mobilité sortante en cinq ans, ce qui est peu.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est équilibrée (professeurs et maîtres de conférences ; 21<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> sections du Conseil national des universités CNU). Les intervenants extérieurs à l'université, presque tous enseignants, sont nombreux : une trentaine. Les responsabilités sont réparties (directeur, adjoint, directeurs d'études). Les modalités de réunions de l'équipe ne sont pas précisées, sauf pour le conseil de perfectionnement, annuel, où les étudiants sont présents. Cependant, on n'y trouve qu'un représentant du monde socio-professionnel, dont les fonctions ne sont pas indiquées. Les effets des réunions ne sont pas plus précisés. L'auto-évaluation est correctement menée. Une évaluation des enseignements par les étudiants est organisée. Harmonisée au sein de l'IECI par des formulaires-types élaborés par une commission pédagogique, les résultats sont traités par l'équipe pédagogique du département. Pour compléter, ce dernier organise une enquête sur une sélection d'enseignements, mais avec des modalités variables dans le contenu comme dans les formes. Si l'initiative est louable, il serait nécessaire de préciser si l'anonymat est respecté et de réduire le caractère aléatoire du dispositif. Ces enquêtes montrent des taux de satisfaction élevés en moyenne, mais il n'est pas indiqué quelles évolutions en découlent. Les compétences que doit acquérir l'étudiant sont précisées et publiées, mais le suivi en est informel. La formation des enseignants à l'évaluation par compétences fait partie des projets de l'université. Les dispositifs favorisant la réussite sont classiques : tutorat par des étudiants de master, groupes de niveau, passerelles vers d'autres formations via des enseignements optionnels. Ils aboutissent à des cas de réorientations en première

année (L1).

### Résultats constatés

Les chiffres manquent pour mesurer l'attractivité de la formation et aucune donnée ne permet de connaître la répartition des étudiants entre les différentes années de licence. Il y avait 139 inscrits en L1 à la rentrée 2014 ; parmi eux, dix-huit étaient titulaires d'un bac technologique et dix-huit d'un bac professionnel. Les taux de réussite sont donnés pour trois ans à partir de 2014, et pour 2014 par baccalauréat (avec de mauvais résultats hors baccalauréat général). Ces données permettent de constater un taux de réussite en baisse, ce qui est préoccupant, et relativement faible en L1 (entre 41 et 43% aux deux semestres en 2016-2017). Il est largement dû à des abandons, provisoires ou non. Les taux de réussite s'améliorent ensuite, mais ils restent à 77 % des étudiants en L3 pour deux parcours (histoire et culture ; journalisme et monde contemporain). Comparé au parcours 1 (enseignement et recherche) qui frôle les 91 %, c'est inquiétant et nécessiterait explications. Les enquêtes de l'université sur le devenir des étudiants semblent concerner les licences professionnelles et les masters. Une enquête du Bureau des enquêtes et analyses est évoquée sans que ses résultats soient indiqués. La composante IECI mène ses propres enquêtes, comme des directeurs d'études de la formation, mais les données sont absentes pour ce qui est de l'insertion professionnelle – on sait en revanche que cette insertion directe est rare, liée à des difficultés matérielles, et souvent sans grand rapport avec la formation reçue. Les poursuites d'études un an après le diplôme sont mieux connues (cent quatre-vingt-cinq réponses pour quatre promotions). Elles montrent l'adéquation de la formation à ses poursuites d'étude : 46% en master d'histoire ; 23% en master de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF, 2/3 enseignement primaire, 1/3 enseignement secondaire), mais le chiffre est sous-évalué car beaucoup d'étudiants passent d'abord par un master recherche ; 11% dans des formations liées aux métiers de la culture et de la communication ; 12% dans des formations relevant des sciences politiques ou des relations internationales. L'équipe pédagogique considère que ces résultats peuvent être biaisés parce qu'ils surévaluent logiquement les étudiants restés à l'UVSQ. Malgré cette prudence méthodologique, on ne peut que conclure à une bonne, voire très bonne conformité aux objectifs de la formation.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Identité forte autour de l'histoire culturelle.
- Souci de formation à et par la recherche.
- Souci de pré-professionnalisation en fonction de débouchés identifiés.
- Lien entre les domaines de recherche et les débouchés.

### Principaux points faibles :

- Dossier lacunaire sur plusieurs points, en particulier sur les effectifs et peu clair, en particulier sur les options offertes aux étudiants.
- Taux d'échec non analysés sur certains parcours de L3.
- Faible lisibilité et caractère générique de la fiche RNCP.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence histoire de l'université de Versailles-St-Quentin est une formation solide, forte de l'identité en matière de recherche d'une équipe nourrie et d'un souci de préprofessionnalisation. Elle gagnerait cependant, très probablement, à impliquer davantage de professionnels dans cette dernière, et dans son pilotage par le biais de son conseil de perfectionnement. Par ailleurs, on ne peut que lui souhaiter de se faire mieux connaître et de mieux présenter ses débouchés pour accroître son attractivité. Surtout, ses taux de réussite, s'ils ne sont pas à proprement parler alarmants, peuvent poser un problème, moins peut-être en première année où ils ne sont guère plus bas

que ce que l'on constate usuellement, qu'en troisième année au terme d'un processus de formation et de sélection. S'il n'est pas certain que des enseignements initiaux de remise à niveau soient réellement efficaces, peut-être serait-il bon de les expérimenter ou de les renforcer. Enfin, le pilotage de la mention gagnerait sans doute à pouvoir s'appuyer sur des statistiques plus précises sur l'ensemble des débouchés de ses étudiants et sur leur évolution, qu'elles puissent être fournies par les services centraux de l'université ou construites par la formation.



## LICENCE LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) s'inscrit au sein de l'Institut d'Études Culturelles et Internationales (IECI). Formation initiale généraliste en sciences humaines et sociales, elle offre quatre parcours qui comprennent une part de mutualisation : parcours anglais, parcours espagnol, parcours études européennes et internationales et parcours anglais-droit (un double parcours de licence géré conjointement par l'Unité de Formation et de Recherches (UFR) Droit et Science politique et l'IECI). L'accès au parcours anglais-droit se fait sur dossier. Les autres parcours ne sont pas sélectifs. Tous les cours ont lieu en présentiel sur le campus de Guyancourt.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs des quatre parcours de la formation sont clairement explicités : connaissance approfondie d'une ou plusieurs langues étrangères à l'écrit et à l'oral, connaissance des aires culturelles, anglophones ou hispanophones, capacité d'analyse, de rédaction et de synthèse en langue étrangère pour les parcours anglais et espagnol ; connaissance du contexte géopolitique européen et mondial (parcours études européennes et internationales). Le parcours anglais – droit est orienté sur l'international (notamment le monde anglo-saxon) et sur une maîtrise orale et écrite d'une ou plusieurs langues étrangères et des fondamentaux du droit. Ce double parcours s'inscrit dans un cursus double licence (droit et anglais).

Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelles sont classiques pour ce type de formation (métiers de l'enseignement, de la traduction, ou du tourisme pour les parcours langue, poursuite d'études vers les masters de l'enseignement (Master Enseignement Formation (MEEF) ou LLCER, par exemple). Les dispositifs de mutualisation de certaines unités d'enseignement (UE) ainsi que la préparation spécifique aux métiers de l'enseignement mis en place dès la deuxième année de licence (L2) en option participent du souci de professionnalisation de la formation.

### Positionnement dans l'environnement

La licence s'intègre de manière cohérente dans l'offre de formation de l'institut IECI et propose une continuité logique vers le master LLCER. La licence LLCER s'inscrit dans le paysage régional et local : son offre pourrait être complémentaire de l'offre de formation LLCER de l'université Paris-Saclay ; la formation a des partenariats au sein de l'UFR et de l'UVSQ (histoire, lettres, sciences sociales). Le parcours anglais-droit qui mène à une double licence anglais et droit est un atout certain dans le positionnement régional.

La licence est adossée à deux laboratoires, Dynamiques Patrimoniales et Culturelles (DYPAC) et le Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés Contemporaines (CHCSC) et des unités d'enseignement (UE) d'initiation à la recherche sont proposées dès la deuxième année de licence aux étudiants LLCER.

Il existe de nombreuses coopérations internationales : les étudiants sont encouragés à partir en mobilité via la mobilité Erasmus (Europe) ou dans le cadre d'accords bilatéraux liant la formation à institutions hors Europe (les Amériques, l'Asie, l'Australie).

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est lisible et cohérente, il y a une spécialisation progressive de la première (L1) à la troisième année (L3). Aux enseignements de tronc commun s'ajoutent des blocs optionnels, souvent mutualisés avec d'autres parcours de la licence LLCER, permettant à l'étudiant un libre choix. Le choix de parcours spécialisés à partir de la deuxième année (L2), permet également à l'étudiant de commencer un début de spécialisation. Un choix important de cours est proposé dans tous les parcours : cours spécifiques à chaque parcours et cours mutualisés au choix (analyse de l'image pour anglais et espagnol, culture numérique pour les parcours anglais, espagnol et études européennes et internationales (EEI)) ou culture pour les parcours droit anglais, espagnol, anglais...). Des choix de langues autres (chinois, japonais, allemand) sont aussi proposés par la formation.

On note l'effort consacré au projet personnel de l'étudiant et aux mises en situation professionnelles (stages ou valorisation de l'engagement étudiant), la sensibilisation à la recherche dès la deuxième année.

Les étudiants en situation de handicap sont accueillis dans la formation.

Un dispositif d'aide à la réussite est mis en place pour les L1 qui ont besoin d'une consolidation des acquis.

La formation en alternance existe dans la formation et concerne quelques étudiants sous contrat d'apprentissage, Etudiant Apprenti Professeur (EAP). La licence est également ouverte à la formation continue : les valorisations des acquis de l'expérience (VAE) et des acquis professionnels (VAP) sont possibles.

Des UE de culture numérique sont proposés aux étudiants, mais il semble que l'apprentissage aux outils numériques soit insuffisamment développé - une unité d'enseignement (UE) obligatoire au semestre 2 dans les parcours classiques. Il n'y en a pas dans la double licence. La formation pourrait tirer parti de la certification aux compétences numériques proposée par PIX (plateforme en libre accès conforme au cadre européen en matière de certification numérique).

La mobilité internationale est fortement recommandée pour les L3 ; 21% de la promotion des licenciés de 2017 sont partis en mobilité à l'étranger soit comme lecteurs, soit ans le cadre d'une césure sabbatique ou en stage.

### Pilotage

La formation est pilotée par un responsable de la formation (PR) appartenant à l'UFR ; le parcours anglais droit est dirigé par un enseignant de l'UFR IECI et par un enseignant de l'UFR droit. Les enseignements disciplinaires sont assurés par des enseignants-chercheurs (professeurs des universités et maîtres de conférences), enseignants détachés du secondaire (professeurs agrégés (PRAG) ou professeurs certifiés (PRCE). Les autres enseignements sont assurés par un personnel extérieur (vacataires, Attachés Temporaires de Recherche (ATER), ou lecteurs étrangers). L'équipe pédagogique est conséquente et compte une trentaine d'enseignants (PR, MCF, PRAG, PRCE) sans compter les intervenants extérieurs.

Les outils de pilotage sont en place : un conseil de département organise les équipes pédagogiques et se réunit deux fois par an ; un conseil de perfectionnement (CP) par parcours se réunit annuellement et associe les étudiants à la démarche de réflexion sur la formation. Il n'y a pas de membres extérieurs, hormis pour la LLCE anglais. Un nouveau conseil de perfectionnement conforme devrait être mis en place en 2019. Les étudiants font partie d'un groupe de travail portant sur l'évaluation des formations et ont contribué à élaborer le

formulaire d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas formalisé et les étudiants ne disposent pas de *portfolio* leur permettant de faire valoir les compétences acquises, même si le supplément au diplôme mentionne clairement les compétences principales visées par le diplôme (compétences disciplinaires, transversales et professionnelles).

### Résultats constatés

Les données pour le parcours anglais-droit sont mises en avant et montrent l'attractivité de ce parcours et le devenir de ces étudiants après l'obtention du diplôme. On s'interroge sur le peu de données concernant les autres parcours de la formation. Il est en effet difficile de juger de la dynamique de la formation sans un tableau précis des effectifs et les chiffres concernant les taux de réussite en licence première année (L1), deuxième année (L2), ou troisième année (L3).

La poursuite d'études en master (LLCER ou MEEF) est le débouché principal de ce type de formation. Seuls 61% des diplômés de licence ont poursuivi leurs études en master en 2017 contre 88% en 2016. Cette baisse est imputée, en partie, à la « césure sabbatique » des étudiants après l'obtention du diplôme, mais l'absence de tableau d'insertion professionnelle ne permet pas de mieux expliquer la baisse des inscriptions en master.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une double licence anglais-droit performante et attractive.
- Une offre de formation riche permettant une individualisation des parcours.
- La sensibilisation à la recherche.
- La place dévolue à la professionnalisation.

### Principaux points faibles :

- Un suivi insuffisant du parcours et du devenir des étudiants et un manque de données chiffrées (taux d'insertion professionnelle ; effectifs ; mobilité sortante)
- Un déséquilibre entre les parcours au profit de la double licence.
- Une mobilité relativement faible pour les parcours langues
- Conseil de perfectionnement non conforme.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence LLCER de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines propose deux voies spécifiques : la voie classique des littératures, langues et civilisations étrangères (parcours anglais et parcours espagnol, un parcours études européennes et un double parcours anglais-droit, qui attire de nombreux étudiants. Les autres parcours de cette licence comportent pourtant de nombreux points positifs (une offre disciplinaire riche, des enseignements interdisciplinaires mutualisés) qui pourraient être davantage mis en avant en développant les outils numériques. Il conviendrait d'améliorer la collecte et l'analyse des indicateurs au niveau de la licence LLCER, et de bien intégrer au dossier d'auto-évaluation toutes les données chiffrées (effectifs, taux de réussite notamment), dont la rareté nuit à l'appréciation du diplôme.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE LETTRES

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Lettres* de l'université Versailles Saint-Quentin (USVQ) appartient à la composante Institut des Etudes Culturelles et Internationales (IECI), qui propose aussi des licences d'histoire et de Langues Littératures, Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) A partir du quatrième semestre (S4), trois parcours permettent aux étudiants de se spécialiser et de se professionnaliser vers les métiers de la recherche et de l'enseignement, les métiers de la culture et les métiers du journalisme. Les cours sont dispensés sur le site de l'UVSQ.

### ANALYSE

Finalité
<p>La licence offre une formation en langue et littérature françaises et en littérature comparée, avec une forte ouverture vers d'autres disciplines (histoire des idées, muséologie, anthropologie et sociologie). Ses objectifs scientifiques, clairement décrits, visent à l'acquisition par les étudiants des fondamentaux de la discipline mais aussi, plus largement, de compétences de rédaction, argumentation, analyse de documents, maîtrise de différents supports de communication qui pourront être valorisées dans le cadre d'une poursuite d'études et d'une professionnalisation ultérieure.</p> <p>Les trois semestres de parcours commun puis les trois parcours différenciés à partir du quatrième semestre permettent aux étudiants de construire leur projet professionnel puis de bénéficier d'un parcours adapté en termes de type d'enseignements, d'interventions des professionnels, de place dévolue au stage (obligatoire aux lettres dans les cinquième et sixième semestres).</p> <p>Les possibilités de poursuite en master intègrent la place croissante des débouchés dans les entreprises ou les institutions culturelles des diplômés en lettres. Un projet de formaliser davantage d'accords conventionnels avec ces structures est en cours, dans le droit fil du « Cluster de compétences « Vert et Bleu », mis en place depuis 2013 par l'UVSQ et qui représente un réseau de ressources auprès des employeurs porté par les anciens étudiants.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence <i>Lettres</i> de l'UVSQ doit trouver sa place parmi les quatorze autres licences de lettres existant en région Ile de France, les plus proches étant Cergy-Pontoise et Nanterre. Elle présente l'originalité d'offrir une approche du patrimoine textuel et de l'histoire culturelle en s'appuyant sur les laboratoires spécialisés que compte l'université Paris Saclay : Dynamiques Patrimoniales et Culturelles (DYPAC) et Centre d'Histoire Culturelle des</p>

Sociétés Contemporaines (CHCSC). L'articulation recherche/enseignement se traduit aussi par l'existence d'une unité d'enseignement (UE) d'initiation à la recherche en troisième année de licence (L3). La formation peut par ailleurs s'appuyer sur les atouts que constituent les partenariats et mutualisations avec les autres mentions de l'IECI, avec celles de l'Unité de Formation et Recherche Sciences sociales (Géographie, Sociologie, Anthropologie) ainsi que sur l'offre de cours importante de l'UVSQ et de Paris Saclay, notamment en ce qui concerne la poursuite d'études en master.

Elle bénéficie de plus d'une position favorable, au sein d'un important bassin d'emploi à la fois économique et académique. Des institutions culturelles de premier plan sont proches, comme le Domaine de Versailles, les Archives départementales, des théâtres et musées... Le rapport fait état de l'ambition de mieux formaliser des accords pour transformer les contacts établis en partenariats plus institutionnalisés, ce qui paraît en effet un enjeu important.

Il existe des partenariats avec 40 établissements universitaires dans sept pays mais rien n'est donné sur les chiffres de ceux qui bénéficient de ces échanges.

### Organisation pédagogique

La formation propose un tronc commun de cours obligatoires correspondant aux fondamentaux de la discipline (littérature et langue, méthodologie, expression écrite et orale) ainsi qu'une Unité d'Enseignement et d'ouverture aux deux semestres de première année de licence (L1), commune à tous les étudiants de l'IECI (« Arts, culture et patrimoine »). Elle permet ainsi aux étudiants de profiter dès la première année de l'interdisciplinarité et de l'ouverture sur les problématiques liées à la culture et au patrimoine qui constituent une de ses spécificités dans le paysage des licences de lettres offertes en Ile de France. Des compétences transversales en méthodologie universitaire, numérique, langue vivante étrangère, viennent compléter cette offre. Une langue vivante étrangère est obligatoire à chaque semestre, et une seconde langue est proposée en option aux semestres 1, 2 et 3, ainsi qu'une option possible en « culture étrangère », en partie donnée en langue d'origine. Une Unité d'enseignement (UE) « engagement étudiant » a été créée en 2018.

Intervient ensuite la spécialisation en parcours qui propose des cours ciblés en fonction des objectifs professionnels de chaque parcours (par exemple une UE « nouvelles technologies de l'information et de la communication » pour le parcours de journalisme, une UE de « muséologie et médiation des savoirs » pour le parcours métiers de la culture. Cette organisation paraît particulièrement pertinente dans la mesure où elle permet une parfaite adéquation des enseignements suivis au projet professionnel des étudiants. En 2017-2018 treize étudiants bénéficiaient du dispositif Etudiant Apprenti Professeur (E.A.P.) et suivaient la formation en alternance, avec deux jours consacrés à leur apprentissage/ mise en situation professionnelle.

L'éventail des choix optionnels proposés aux étudiants est vaste, ainsi que la part réservée aux pratiques culturelles (création littéraire, théâtre...) Celles-ci pourraient toutefois être davantage valorisées car elles représentent une belle valeur ajoutée.

Les enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs (EC), issus de deux laboratoires pour l'IECI : DYPAC (Dynamiques patrimoniales et culturelles) et le CHCSC (Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés Contemporaines), appartenant tous deux au pôle « Sciences humaines et humanités » de l'école doctorale (ED°SHS (Sciences de l'Homme et de la Société de Paris Saclay). Une UE d'initiation à la recherche est présente aux cinquième et sixième semestres.

Des pratiques pédagogiques innovantes sont mentionnées pour certaines UE utilisant la pédagogie par le théâtre, la pédagogie par projet ou des jeux de rôle. Toutes sont en adéquation avec la finalité bien précise d'une UE. Des groupes de travail sont constitués autour de la valorisation des compétences et de l'évaluation des enseignements par les étudiants, sans que l'on sache quelles sont les modalités précises de cette évaluation.

L'aide à la réussite passe surtout par un suivi personnalisé des étudiants. On regrette cependant qu'il n'existe pas d'UE de remédiation proprement dite.

### Pilotage

La liste des enseignants de l'équipe pédagogique ne permet pas de distinguer les intervenants appartenant en propre au département et ceux intervenant à titre ponctuel, peu de représentants du monde professionnel sont présents.

Le pilotage de la licence est assuré par le directeur et le directeur adjoint du département, ainsi que par les directeurs d'étude de chaque niveau qui font office de professeurs référents. Des rendez-vous personnalisés sont proposés à chaque étudiant au cours de l'année, possibilité dont tous ne se saisissent pas. Il existe un référent pour les relations internationales.

Les conseils de département et le conseil de perfectionnement de la licence constituent des rendez-vous réguliers. Il est dommage qu'aucun enseignant des autres départements et mentions partenaires n'y soit associé, d'autant plus que l'équipe pointe par exemple comme point faible la « dépendance » à la licence d'histoire pour certains semestres. Il n'est également pas précisé s'il existe un conseil au niveau de l'IECI ou de l'UFR, ce qui est sans doute le cas, mais on s'interroge du coup sur les relations entre la formation, l'équipe de recherche, et l'UFR.

### Résultats constatés

Certaines données chiffrées manquent dans le dossier, pourtant précis et complet par ailleurs. Ainsi, on ne trouve pas de données précises sur les effectifs et leur évolution. La rubrique « Recrutement et attractivité de la formation » est déclarée non pertinente, ce qui est regrettable car le maintien d'effectifs importants est au contraire un enjeu pour toutes les formations de Sciences Humaines. L'analyse du recrutement, par type de baccalauréat par exemple, ou par l'arrivée d'étudiants de classes préparatoires (CPGE) en deuxième et troisième années de licence pourrait fournir également des éléments pertinents pour comprendre les taux de réussite en première année et adapter la formation, ou pour mesurer son attractivité auprès des classes préparatoires.

On aimerait aussi savoir comment se répartissent les effectifs dans les trois parcours, et s'il y a adéquation entre le nombre de places offertes et la demande des étudiants.

La mobilité entrante est chiffrée à 285 étudiants au niveau de l'IECI (ces étudiants construisent leur propre parcours et ne peuvent donc être comptabilisés uniquement dans une licence). La mobilité sortante n'est pas estimée (il y est fait état de cinq échanges pour la mention lettres, sans qu'on sache s'il s'agit de mobilités sortantes ou entrantes).

Les taux de réussite sont donnés par semestre. Ils s'établissent en moyenne autour de 50 % pour la première année, avec des variations importantes selon les années universitaires. Ces taux sont bien meilleurs en L2 et L3 (80 % et 90 % en moyenne), ce qui, sans surprise, fait de la première année un enjeu majeur en termes d'orientation ou de réorientation des étudiants, ainsi que de remédiations éventuelles.

La poursuite d'études après la L3 concerne la quasi-totalité de la cohorte de licence, les entrées sur le marché du travail en L3 étant identifiées (sans données chiffrées) comme relevant d'une nécessité financière, souvent dans la perspective du financement d'une reprise d'études ultérieures. Le taux de réponse aux questionnaires du Bureau des Enquêtes et Analyses (BEA) de l'UVSQ étant jugé insuffisant, l'analyse des poursuites d'études repose sur les données propres du département. 31 étudiants en lettres sont suivis sur deux années universitaires, parmi eux, treize optent pour le master culture et communication, cinq pour le master MEEF (métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation) trois vers des formations conduisant à des concours dans le domaine des bibliothèques, de la traduction / interprétation, de la communication, deux prennent une année de césure. Malgré la grande diversité des masters suivant la licence, très peu de diplômés de la licence de lettres sont choisis pour y accéder.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Nombreuses propositions optionnelles permettant une individualisation des parcours.
- Choix du parcours au semestre 4 permettant à l'étudiant de poursuivre sa spécialisation en fonction de son projet professionnel.
- Ouverture sur d'autres disciplines de sciences humaines.
- Large éventail de poursuite d'études en master.

### Principaux points faibles :

- Manque de données précises concernant les effectifs, l'attractivité de la formation, la répartition des étudiants au sein de celle-ci.
- Absence de quantification pour l'accès effectif des étudiants aux masters autres que le master MEEF, ou la réussite à d'éventuels concours de journalisme, bibliothécaires, documentalistes.
- Important taux d'échec en L1.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Lettres* de l'UVSQ offre à ses étudiants une formation de qualité, diversifiée et pointue, en lien avec les compétences de ses enseignants-chercheurs. Les trois parcours offerts ciblent de façon claire les débouchés qui s'offrent aux étudiants, au niveau de la poursuite d'études comme de l'insertion professionnelle.

Les zones d'ombre qui demeurent invitent cependant à s'interroger sur l'attractivité de ce dispositif, dans le contexte très concurrentiel de la région Ile-de-France, ainsi que sur les rapports avec les autres disciplines qui constituent l'originalité et la richesse de cette licence, mais créent également une dépendance. On peut d'ailleurs se demander si l'intitulé « lettres » correspond bien au contenu de cette licence, les enseignements « classiques » des lettres y étant peu représentés au profit d'enseignements qui relèvent plus des métiers de la culture et du patrimoine. Vu l'importance des enseignements d'ouverture, il pourrait être judicieux de prévoir l'intégration de leurs représentants au conseil de perfectionnement.



Département d'évaluation  
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## LICENCE MUSICOLOGIE

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Dans le paysage des formations mention Musicologie, la Licence Musique, Interprétation, Patrimoine (MIP) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) propose un parcours sélectif spécifique avec d'un côté des enseignements pluridisciplinaires tournés vers l'histoire et la littérature (pour environ un tiers du cursus, sur le site de Guyancourt), et de l'autre, des cours en conservatoire (Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Versailles ou Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Paris-Saclay, anciennement conservatoire de la Vallée de Chevreuse, site Orsay), afin de conduire les étudiants vers des carrières de musiciens professionnels.

### ANALYSE

#### Finalité

Les objectifs de cette licence à vocation musicale mais aussi littéraire et artistique sont clairement exposés dans le supplément au diplôme ; que ce soit les compétences préprofessionnelles (préparation au projet personnel et professionnel de l'étudiant), les compétences transversales, linguistiques et relatives au numérique ou les compétences disciplinaires centrées sur la pratique musicale, avec des éléments de culture générale. Ces compétences seront utiles pour le domaine de la pratique musicale, surtout dans le domaine des musiques anciennes et classiques, ainsi que pour la gestion de la vie d'une entreprise ou d'une carrière musicale. Les savoirs acquis en matière de répertoire musical ancien (répertoire médiéval, baroque) gagneraient à être plus nettement complétés avec des connaissances dans les répertoires modernes ou contemporains compte tenu des enjeux actuels des musiciens professionnels. La grande majorité des enseignements est dispensée et financée par les conservatoires partenaires ; l'approche de savoirs universitaires est pensée comme un supplément de culture, ancré dans les disciplines de lettres et histoire et non de musicologie. Les visées professionnelles du diplôme « musique, interprétation, patrimoine » sont clairement centrées sur la pratique musicale. La fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) cite des métiers et poursuites d'études larges (musicien professionnel, assistant directeur artistique, enseignement, animateur culturel), même si pour certains les enseignements ne semblent pas couvrir l'ensemble des champs de compétences nécessaires (régisseur ou ingénieur du son ; métiers de l'information et de la communication ; administration publique). Une poursuite d'études en master Musique, Interprétation, Patrimoine (MIP) est possible. Les étudiants poursuivent

également leur parcours dans d'autres structures d'enseignement spécialisé de la musique. La spécificité de l'architecture et des objectifs de cette licence soulève certains questionnements : la cohérence avec la dénomination de « musicologie », alors que les enseignements ne prennent pas appui sur cette discipline ; la structuration en licence, qui repose essentiellement sur des conservatoires ne relevant pas de l'enseignement supérieur. L'intérêt de la licence repose sur un tissage pédagogique interdisciplinaire entre cours en conservatoire, permettant de développer des pratiques musicales expertes, et cours en université permettant aux étudiants de situer leur pratique musicale dans un environnement historique et culturel ; mais on cerne mal les modalités d'articulations entre les structures d'enseignement.

### Positionnement dans l'environnement

La licence Musique, Interprétation, Patrimoine (MIP) est originale, en ce qu'elle est centrée sur un conservatoire et complétée d'enseignements en histoire et en littérature. Plusieurs conservatoires ont mis en place des partenariats similaires avec des universités, avec chacun une spécificité — par exemple, ethnomusicologie pour le conservatoire de Rueil-Malmaison avec l'université de Nanterre ; licence Interprète avec l'université de Rouen. Dans la licence MIP, l'articulation des conservatoires de Versailles et Paris-Saclay avec des savoirs universitaires Lettres et histoire est une particularité. Sur le plan local, une autre licence Musicologie existe à Paris-Saclay, avec une définition disciplinaire musicologie plus explicite. Les relations avec la recherche sont également assez singulières. La licence s'appuie sur deux laboratoires - Dynamiques Patrimoniales et culturelles (DYPAC) et le Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés contemporaines (CHCSC) qui participent à l'école doctorale Sciences de l'homme et de la société. L'approche du monde professionnel se fait principalement par les enseignants des conservatoires et les stages ; il ne semble pas y avoir d'autres intervenants extérieurs, ou d'interactions mentionnées avec des structures privées ou publiques. L'adossement de cette licence à la recherche est singulier et interroge. La formation bénéficie du réseau des conservatoires départementaux, régionaux et supérieur de Paris, et des innombrables ressources de la capitale — même si le Conservatoire supérieur de musique et la Cité de la musique, mentionnés dans le dossier, sont géographiquement à l'opposé des villes de Versailles ou d'Orsay. Les relations internationales ne semblent pas encore développées, que ce soit du côté de la mobilité des étudiants et de celle des enseignants, même si l'accueil d'étudiants étrangers est important.

### Organisation pédagogique

L'organisation de la formation est basée sur celle des conservatoires : la spécialisation très forte s'est déjà faite en amont par les choix des disciplines instrumentales et vocales, et se poursuit par l'individualisation des cours, dans la discipline principale notamment. La personnalisation des parcours de formation se retrouve dans les choix des projets des étudiants et dans le suivi très individualisé de l'équipe, permis par des effectifs très réduits. Les modules se déclinent pour la plupart d'un semestre à l'autre de manière similaire. La maquette annonce environ 80 % d'enseignements en travaux dirigés (TD), comprenant les cours instrumentaux et vocaux individuels et en petits groupes, et 20 % sous forme de cours magistraux (CM), correspondant principalement aux cours dispensés à l'université. Ces cours ne sont pas spécifiques à cette licence. Les aménagements permettent l'accueil des étudiants handicapés et l'accompagnement des « étudiants à statut particulier ». La formation propose une architecture unique de formation initiale, mais peut accueillir aussi des étudiants relevant de la formation continue. Elle est accessible par VAPP (validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels) et Validation d'Acquis d'Expérience ; la démarche n'est pas détaillée. Un stage se déroule au cinquième semestre : les étudiants, déjà fortement professionnalisés, le trouvent eux-mêmes, épaulés éventuellement par les conservatoires et leurs réseaux — même s'ils peuvent techniquement bénéficier des services de l'université ; son évaluation n'est pas précisée. Les mises en situation professionnelle se font également par la participation des étudiants à des productions musicales de haut niveau. Par ailleurs, les étudiants sont accompagnés pour la préparation à des concours par l'équipe pédagogique du conservatoire. La double expertise instrumentale ou vocale exigée est une aide à la professionnalisation. Les enjeux de l'environnement professionnel sont enseignés à l'université. Un effort réel est fourni concernant la préparation à la vie professionnelle, via la connaissance de la vie culturelle. Une Unité d'Enseignement (UE) « engagement » s'ouvre à la vie associative, au service civique. Il existe un service Orientation et Insertion Professionnelle, mais ce service est peu utilisé par les étudiants de la licence, qui développent leurs réseaux d'insertion professionnelle par d'autres voies.

Il n'existe pas de mise à niveau dans les dispositifs d'aide à la réussite, mais un accompagnement individualisé est mis en place. Les classes d'orchestre sont pensées comme des tutorats. La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est peu développée, essentiellement occupée par les cours d'initiation à la recherche en histoire et littérature. Les étudiants suivent une formation aux nouvelles technologies. Il existe une plateforme numérique de travail, des outils numériques sont mis à disposition. L'utilisation du numérique ainsi que

les innovations pédagogiques dans le cadre des conservatoires ne sont pas connues. La place de l'anglais est convenable, mais aucun autre enseignement de langue n'est proposé. La mobilité étudiante entrante est considérable : sur les deux années 2016-18, près d'un tiers de l'effectif de la licence est constitué d'étudiants étrangers. Cependant, aucune information précise n'est donnée quant à la mobilité sortante des étudiants et des enseignants.

### Pilotage

L'équipe pédagogique n'est pas constituée d'enseignants-chercheurs en musicologie : la majorité d'entre eux relève du département d'histoire et des lettres. Vingt-sept sont des enseignants de conservatoire, sept sont des vacataires musiciens professionnels, auxquels il faut ajouter les enseignants de conservatoire dispensant les cours d'instrument [« discipline principale »], ainsi que le personnel administratif. Le nombre d'enseignants est considérable. Il n'existe pas de responsable par niveau de licence ou par parcours, l'effectif d'étudiants étant assez réduit (trente-deux étudiants pour l'année universitaire 2017-2018), et très encadré, notamment par les conservatoires. Le conseil de perfectionnement est en place ; son impact n'est pas mesuré, ni les modalités de réunion précisées. Les modalités de contrôle des connaissances sont publiées sur le site Internet de la formation. Un groupe de travail regroupant étudiants et enseignants a été mis en place pour travailler aux outils d'évaluation des enseignements par les étudiants. Il n'existe ni portefeuille de compétences ni passerelles de mise à niveau. La formation se déclare soucieuse du devenir des étudiants et du décrochage scolaire, mais les résultats constatés montrent plusieurs interruptions en cours d'études (entre 20 et 44 % d'échec ou abandon chaque semestre) sans qu'on puisse distinguer entre abandons ou réussites de concours dans d'autres institutions.

### Résultats constatés

Le nombre d'étudiants inscrits dans ce cursus spécifique et sélectif est très faible : sur une capacité de vingt-cinq étudiants par année, l'effectif est de trente-six étudiants en 2016-17, et de trente-deux en 2017-18. Cela correspond à un régime faible d'inscriptions dans des structures supérieures d'enseignement spécialisé de la musique, et très faible pour une licence « musicologie ». Le taux de passage d'un semestre à l'autre est de 45 à 80 % ; compte tenu de la sélection à l'entrée, et du fort taux d'encadrement, les abandons et doublements sont importants. Le suivi des diplômés et l'insertion professionnelle ne sont pas renseignés, même s'il est énoncé sans précision que les étudiants sont lauréats de concours nationaux et internationaux, et intègrent des structures supérieures sélectives d'enseignement spécialisé de la musique. Seuls deux étudiants de la première promotion ont poursuivi en recherche universitaire en intégrant un master « Musique, Interprétation, Patrimoine » : la poursuite d'études universitaires à l'issue de cette licence de musicologie est une exception.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation de musicien professionnel originale, adossée à des enseignements universitaires de lettres et histoire.
- D'importants moyens matériels et un fort encadrement pédagogique et administratif.

### Principaux points faibles :

- L'absence d'enseignant-chercheur musicologue parmi les intervenants universitaires.
- Enseignements essentiellement dispensés dans des structures ne relevant pas de l'enseignement supérieur.
- L'ambiguïté entre les spécificités du parcours et la mention Musicologie.
- Des débouchés affichés ne correspondant pas à la formation.
- Le manque d'informations sur le devenir des étudiants, poursuite d'études et insertion professionnelle.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Dans un environnement propice à l'étude de la musique, la licence Musique, interprétation, patrimoine possède des atouts en matière de moyens humains et matériels. Elle rompt avec les cloisonnements anciens entre conservatoires et universités, et permet des mutualisations au profit des étudiants. Toutefois, Il paraîtrait important de lever l'ambiguïté existante entre la mention « musicologie » et les choix de cours dispensés, soit en affirmant encore plus la spécificité du cursus, soit en repensant les finalités et la structure de la formation au vu de l'intitulé et des objectifs relatifs à l'interprétation musicale et au patrimoine. Par ailleurs, tout en maintenant au centre du cursus les enseignements musicaux qui sont une force de la formation, il serait pertinent de mener une réflexion sur le maillage entre la part accordée aux conservatoires - qui n'ont pas vocation à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur - et celle dévolue à l'université. Les écoles supérieures de musique développent parfois des cours de recherche artistique s'articulant avec une recherche scientifique, porte d'entrée pour le master ; cela pourrait servir d'inspiration pour développer un axe de recherche lié aux spécificités de cette licence.

## LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle Métiers du BTP : *Bâtiment et construction* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines (UVSQ) comporte deux parcours : *Conduite des Opérations Immobilières* (COI) d'une part, et *Métiers de l'Exploitation Immobilière* (MEI) d'autre part. Elle prépare en un an les étudiants aux métiers de la maîtrise d'ouvrage, de l'exploitation et des services généraux du patrimoine immobilier. La formation est en alternance par apprentissage, ou en formation continue, et se déroule au sein de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Mantes la Jolie dans les Yvelines.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Les objectifs académiques et professionnels du diplôme sont bien énoncés, avec un soin particulier pour les compétences métiers, déclinées dans la fiche fournie du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) de la mention, et complétées par un supplément au diplôme qui détaille l'ensemble des unités d'enseignement constituant le socle de l'apprentissage.</p> <p>Les débouchés professionnels sont clairement établis, avec une liste de métiers ciblés autour des compétences délivrées par le diplôme. On note une grande diversité des missions sur des compétences larges et multiples : scientifiques et techniques, économiques, juridiques, managériales. Ce qui conduit une part significative des étudiants à poursuivre leurs études avant d'intégrer la profession sur des postes de cadres supérieurs plutôt que sur de l'encadrement intermédiaire. Il n'y a pas de certification professionnelle complémentaire du secteur du BTP proposée dans la formation.</p>
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
<p>Le positionnement académique est détaillé, cohérent, et permet l'identification des filières d'accès et des structures d'appui existantes. La genèse, autour d'une filière éco-construction / immobilier durable de l'UVSQ, et l'identification d'un secteur professionnel en plein essor car lié à des enjeux sociétaux structurants pour le territoire, légitiment le positionnement original dans le champ cultures et patrimoine de l'université et confèrent une identité claire au diplôme. L'offre régionale est qualifiée et ne permet pas d'identifier de redondances importantes.</p> <p>Des enseignants chercheurs issus de laboratoires universitaires franciliens participent à l'enseignement et</p>

permettent ainsi une veille scientifique et économique appuyée sur la recherche. Il n'y a pas de formation par la recherche dans ce diplôme à vocation professionnelle. Les partenariats industriels sont multiples et les plus pertinents sont conventionnés. Le tissu maillé avec les professionnels de l'immobilier est cohérent et consolidé par les contrats d'apprentissage adéquats. Il n'y a pas de partenariats internationaux, pour des motifs argumentés et réalistes

### Organisation pédagogique

La structure de la formation, déclinée en Unités d'Enseignements (UE) et découpée en semestres, est bien décrite. Un tronc commun significatif donne un sens à la mention, et des UE métiers, au choix, permettent de s'inscrire dans l'un des deux parcours. Le calendrier de l'alternance par apprentissage est justifié. Il permet un accompagnement progressif sur l'année complète, autour du projet tutoré en particulier. Ces deux éléments, mise en situation professionnelle par l'apprentissage, et travail de fond sur le projet tutoré, sont conformes à ce qui est attendu pour ce type de diplôme. La place du numérique est classique et conforme à ce qui se pratique dans les autres universités, sans innovation pédagogique spécifique sur ce point. L'internationalisation se limite à l'enseignement de l'anglais disciplinaire, avec la possibilité d'une certification en langue Test of English for International Communication (TOEIC), mais sans mobilité étudiante internationale du fait de la durée, de l'alternance et de la spécificité des parcours.

Enfin, les dispositifs de validation des acquis par l'expérience (VAE, VAPP) et d'accompagnement des étudiants en situations particulières sont classiques et portés par l'établissement, déjà organisé sur ces questions.

### Pilotage

L'équipe pédagogique est très diversifiée et s'appuie fortement sur un réseau de vacataires qualifiés et de consultants spécialisés. Coté universitaire, le responsable de la formation est aussi directeur du département génie civil construction durable de l'Institut universitaire de technologie (IUT), et on note une équipe interne minimale, qui s'appuie donc sur les fonctions support partagées de l'IUT et du Centre de Formation des Apprentis (CFA) pour permettre le fonctionnement de la formation. On regrette qu'aucun enseignant chercheur de la section correspondante (section 60) du Conseil National des Universités (CNU) ne soit identifié dans les enseignements.

Le pilotage global est garanti par la mise en place d'un conseil de perfectionnement dont on ne connaît pas la composition, et par les conseils de l'IUT, en particulier le conseil de département GCCD. On ne sait pas si des liens existent au niveau du champ cultures et patrimoine en termes de gouvernance. L'évaluation de la formation par les étudiants est modeste, et peu valorisée.

Les modalités d'évaluation des connaissances sont explicites et favorisent un accompagnement continu et une reconnaissance des acquis. Le supplément au diplôme formalise le bilan des compétences. Les procédures mises en place sont rigoureuses et sécurisent le parcours d'apprentissage. L'attractivité du diplôme semble bonne, et la procédure de recrutement est bien établie.

### Résultats constatés

Le devenir des étudiants est suivi par des enquêtes annuelles à plusieurs échéances et à différents échelons : court terme, 18 mois et 30 mois, au niveau de l'équipe pédagogique, de l'IUT, et par un Bureau de Enquêtes et Analyses (BEA), service support de l'UVSQ. Ces enquêtes sont exhaustives et diffusées auprès des partenaires.

Les effectifs sont stables, autour de 25 étudiants pour la mention, avec un taux de diplomation très bon, de l'ordre de 90 %. Les enquêtes à 18 et 30 mois manquent de représentativité, mais confirment la tendance à une poursuite d'études immédiate pour consolider la formation avant l'insertion professionnelle, ce qui n'est pas la vocation initiale du diplôme. Enfin, et c'est probablement le principal, l'insertion professionnelle, même si elle est différée par une poursuite d'études, se fait sur des emplois conformes aux métiers visés, en très bonne adéquation avec les compétences préparées par la formation.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Très bonne insertion professionnelle, en lien direct avec les référentiels métiers associés, dans un secteur en mutation et développement importants.
- Liens socio-économiques nombreux, concertés et valorisés.
- Structuration de la formation et accompagnement maîtrisé de la professionnalisation.

### Principaux points faibles

- Equipe pédagogique permanente sous-dimensionnée.
- Poursuites d'études trop élevée par rapport à une licence professionnelle.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le bilan de la licence est tout à fait positif et on peut noter que l'équipe pédagogique a déjà identifié les points faibles. Au regard de l'importance du secteur immobilier dans la région Ile de France et de la très forte demande de professionnels qualifiés, on s'attendrait à trouver des effectifs plus nombreux. Cette licence n'est sans doute pas assez connue, mais on ne trouve aucune allusion dans le dossier d'autoévaluation d'initiatives visant à la faire mieux connaître.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER CULTURE ET COMMUNICATION

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Culture et communication* de l'université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines - UVSQ est une nouvelle mention proposée dans le cadre du contrat quinquennal 2015-2019. Il est rattaché à l'Institut d'Études Culturelles et Internationales (IECI) et s'inscrit dans le champ des études culturelles et des sciences du patrimoine. Son objectif principal est de former des professionnels exerçant dans le champ de la culture et du patrimoine. La mention se structure autour d'un tronc commun en première année de master (M1). Il est complété dès la première année de master par des cours de spécialités qui se densifient en deuxième année de master (M2) autour de quatre parcours professionnalisants et d'un parcours recherche. La formation bénéficie de deux laboratoires d'appui que sont le Dynamiques Patrimoniales et Culturelles (DYPAC) et le Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés Contemporaines (CHCSC). L'enseignement est essentiellement en présentiel sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) sur le site de Guyancourt.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
L'intitulé de la mention ne reflète pas précisément la finalité et le contenu de la formation. Une mention culture et patrimoine aurait sans doute été plus adéquate, mais la nomenclature nationale ne le permettant pas, les porteurs ont opté pour la mention culture et communication, ce qui n'exprime pas clairement le contenu. Les métiers visés sont en effet d'abord ceux de la culture et du patrimoine. Cependant, les connaissances et les compétences visées pour chaque parcours ne sont pas présentées de manière précise (seuls les débouchés professionnels font l'objet d'un détail) ; en revanche, elles sont présentées de façon synthétique dans la fiche du Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP).
<b>Positionnement dans l'environnement</b>
La mention s'inscrit dans un axe de recherche stratégique pour l'université. À un niveau plus large, il aurait fallu préciser le positionnement de la mention et sa complémentarité par rapport à d'autres formations. Même constat quant au positionnement des parcours.  Le parcours Administration culturelle publique et privée (ACPP), au lieu d'être spécialisé dans un seul domaine, se distinguerait par sa capacité à embrasser l'ensemble des secteurs culturels. Mais est-il le seul dans ce cas au

niveau local, régional, national. Le dossier ne le précise pas.

Le parcours Projets culturels internationaux (PCI) est annoncé comme différent des formations proposées à l'université de Paris Nanterre (UPN), dans les universités de Sorbonne Nouvelle Paris 3 et de Paris 8 Vincennes-Saint Denis, car offrant un cursus professionnalisant tourné vers l'international, mais le fait qu'un master professionnalisant soit ouvert à l'international est une caractéristique plutôt banale pour les masters. L'originalité du contenu de la formation n'apparaît donc pas suffisamment.

Il en va de même des parcours *Événementiel, médiation des sciences et des arts* (EMAS), *Gestion des archives et de l'archivage* (GDA), *Lettres, arts, textes et discours* (LATD) qui seraient originaux soit à l'échelle du territoire national, soit par leurs approches. Cependant, le positionnement de ces parcours, et leurs spécificités par rapport aux autres formations, n'est pas suffisamment explicité.

Les liens avec la recherche sont établis par l'intermédiaire des deux laboratoires d'appui de la composante, Dynamiques patrimoniales et culturelles (DYPAC) et Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC) intégrés à un laboratoire d'excellence (Labex) et un équipement d'excellence (EquipEX), et sont assurés par la présence de l'école doctorale Paris-Saclay. En outre, des relations nouées avec de grandes institutions patrimoniales, des organismes publics et privés favorisent les interactions. La coopération internationale, en revanche, n'apparaît guère développée, et seulement pour deux parcours (GDA et PCI). A l'exception de PCI, le bilan semble insuffisant dans ce domaine.

### Organisation pédagogique

Le M1 propose des cours qui sont communs aux cinq parcours complétés par des cours de spécialités en fonction de l'orientation de l'étudiant. Les parcours de M2 sont exclusivement consacrés aux cours de spécialités. L'organisation de chaque parcours est bien pensée, mais il faut s'interroger sur le nombre de parcours proposé au regard des effectifs. Le risque est celui d'une dispersion au lieu de recentrer la formation sur une identité forte : le dossier suggère d'ailleurs un rapprochement des parcours ACPP et PCI.

L'accompagnement à la professionnalisation se fait par l'intermédiaire de projets tutorés menés dans les différents parcours et par des stages longs.

La place du numérique est présente sans être centrale avec un module mutualisé « Humanités numériques » dès le semestre 1 (S1), sigle pour présenter les principaux outils numériques dont les étudiants pourraient avoir besoin au cours de leur scolarité. Une plateforme pédagogique est également mise à la disposition des enseignants, sans que nous puissions réellement juger des pratiques mises en œuvre.

Concernant les dispositifs d'aide à la réussite, les étudiants bénéficient d'un suivi individualisé, ce qui est une bonne chose. Un tutorat est également mis en place, assuré par des étudiants de M2.

La fiche RNCP est claire et de bonne qualité

Le diplôme est ouvert aux différentes modalités de validation des acquis : validation des acquis par l'expérience (VAE), validation des acquis personnels et professionnels (VAPP), validation d'études supérieures (VES).

La formation accueille peu d'étudiants étrangers et la mobilité sortante apparaît assez faible à l'exception des étudiants de PCI faisant leur stage à l'étranger. L'enseignement des langues est correctement dispensé à chaque semestre, en nombre d'heures suffisant, et quelques enseignements ponctuels en anglais ou en espagnol sont proposés.

### Pilotage

Si le dossier mentionne une équipe pédagogique composée d'enseignants chercheurs et de professionnels, les annexes ne présentent que les enseignants chercheurs effectivement en nombre. Tous les vacataires ne sont pas présentés et aucun professionnel n'est mentionné.

Le conseil de perfectionnement est en place. Il manque tout de même une présentation plus précise de cette instance : périodicité, composition, compte-rendu, présence effective des membres...

Le rapport fait mention d'une description en compétences professionnelles pour l'ensemble des parcours. Ces compétences sont suivies et validées dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances régies par les modalités de contrôle continu (MCC) générales. Le tableau des unités d'enseignements et des stages, présentant leurs modalités et leur validation par crédits européens (ECTS), est clair.

Les capacités d'accueil fixées à douze étudiants en M1 et dix-huit en M2 pour chaque parcours ne sont pas

atteintes. Est-ce dû à des principes et des critères de sélection de la formation ou à un manque d'attractivité. Le dossier souligne pourtant que près de 45 % des étudiants intégrant ce master en M2 en 2016-2017 et 2017-2018 sont extérieurs à l'Université de Versailles St Quentin. Il faut sans doute réfléchir à l'articulation de la mention de master avec les différentes licences de l'Université et au nombre de parcours proposés qui peuvent entraîner une dispersion.

### Résultats constatés

Les effectifs sont en-dessous des capacités d'accueil. En 2017-2018, l'année de recrutement la plus haute, quarante-trois étudiants sont inscrits en M1 pour une capacité totale de soixante étudiants. De même pour le M2. Il y a soixante-et-onze inscrits en 2017-2018 pour quatre-vingt-dix places. On s'interroge sur les critères de sélection, et l'attractivité de la mention, voire des parcours : les renseignements font défaut sur ce sujet.

Les taux de réussite, qui ne sont pas calculés par les responsables de la formation, sont corrects sans plus. En 2016-2017, en M1, ils sont de 82 %. En M2, de 85 %. Les poursuites d'études en doctorat ne sont pas précisées.

Le dossier mentionne la difficulté d'obtenir des chiffres de retour satisfaisants sur une insertion à dix-huit mois et trente mois pour des premières promotions en 2015-2016. Il déclare la très bonne insertion professionnelle pour le parcours GDA (6 sur 6), mais des précisions sur les métiers occupés seraient nécessaires.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Un environnement socio-économique et culturel très favorable.
- Une forte mutualisation des parcours en M1 et une spécialisation progressive.
- Un taux d'encadrement tout à fait confortable compte tenu des effectifs de la mention.

### Principaux points faibles :

- Un nom de mention qui ne reflète pas le contenu de la formation.
- Des parcours qui n'atteignent encore pas leur capacité d'accueil.
- Le caractère lacunaire du dossier sur certains points : positionnement de la formation dans son environnement, nom et statut des professionnels intervenants, critères de sélection, répartition des étudiants par parcours.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention de master Culture et communication de l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines est assez bien structurée avec une spécialisation progressive dès le M1. Elle offre un éventail de choix intéressant pour les étudiants, mais qui ne contribue sans doute pas à sa visibilité, d'autant que le titre de la mention *Culture et communication* ne correspond pas complètement au contenu « *culture et patrimoine* ». Le décalage entre le nombre d'inscrits et les capacités d'accueil montre qu'il lui faut encore trouver son public. La formation dispose pourtant d'un environnement culturel très favorable. Le pilotage se doit d'être plus précis en s'appuyant sur des données chiffrées. Cette formation doit faire la preuve de son originalité.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2018

## MASTER HISTOIRE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Histoire* de la ComUE Université Paris-Saclay est une formation à la recherche et par la recherche, en deux ans après une licence. La formation vise des poursuites d'études en doctorat mais aussi des emplois très divers au-delà de l'enseignement et de la recherche, dans les secteurs de la documentation, du patrimoine, de la culture, de l'administration publique et privée etc. Le master se décompose en trois parcours en première année (M1), six en deuxième année (M2) : *Histoire culturelle et sociale* (HCS) avec en continuité un M2 homonyme et *Architecture et ses territoires* (AST) ; *Histoire économique et sociale et sources et valorisation des patrimoines d'entreprise* (HES/SVP) se divisant en HES et SVP ; *Histoire politique des mondes contemporains* (HPM) avec un M2 homonyme ; enfin *Sciences, technologies et société* (STS) année de M2 rattachée en pratique à plusieurs mentions de master, dont celles relevant des sciences et techniques, et pour laquelle un M1 spécifique est en préparation. Les enseignements, cours et séminaires, sont assurés en présentiel. Des stages sont obligatoires en HCS et SVP, mais pas dans les autres parcours. Les enseignements ont lieu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) pour HCS et les M2 associés, à l'École normale supérieure (ENS) Paris-Saclay à Cachan pour HPM (avec des séminaires à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne (UEVE) pour HES et SVP.

### ANALYSE

#### Finalité

La formation expose clairement mais succinctement les objectifs scientifiques et, pour plusieurs d'entre eux, professionnels des parcours qu'elle juxtapose : la présentation successive des différents parcours de M2, chacun en peu de lignes, avec fatalement quelques répétitions, ne saurait entrer dans le détail. Elle n'en a cependant pas moins, manifestement, les moyens de ses objectifs. Les compétences, tant personnelles que professionnelles sont exposées succinctement dans le dossier. Elles paraissent cohérentes avec la formation dispensée et en adéquation avec les objectifs de poursuite d'études et/ou d'insertion professionnelle des différents parcours. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'est pas fournie. Les poursuites d'études en doctorat sont évoquées selon les parcours. Les débouchés professionnels sont précisés et les métiers visés sont cohérents avec les objectifs de la discipline à ce niveau de formation.

### Positionnement dans l'environnement

Le master *Histoire* de la ComUE Université Paris-Saclay n'évoque pas ou minimise le contexte très concurrentiel lié à l'offre en région parisienne, insistant plutôt sur l'unicité de ses parcours au sein de son université. Dans ce contexte, la spécificité de ceux-ci est en fait variable, très forte par exemple pour AST et SVP, moins sans doute ailleurs, mais en sus de leur identité, de leur spécialisation, de leur qualité, ils sont forts de l'écosystème qu'ils ont constitué, avec des coopérations à l'intérieur de l'université en particulier bien au-delà des sciences humaines pour STS, au sein de la ComUE (en particulier AST), avec d'autres universités pour certains séminaires (HPM), des partenariats internationaux y compris un cas de double diplomation avec l'Université italienne de Ferrare et un autre avec l'Université d'Oviedo en Espagne.

Chaque parcours de la formation s'appuie sur deux (trois pour STS) laboratoires reconnus, spécifiques à chacun sauf le centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines que l'on retrouve pour HCS, AST (les parcours situés comme lui à l'UVSQ) et STS. L'articulation avec des partenaires socio-économiques ou culturels est variable selon les parcours, leurs orientations thématiques et leurs finalités, mais elle est globalement satisfaisante, d'autant qu'elle est très souvent formalisée au travers de conventions de partenariats avec des institutions culturelles et patrimoniales ou des collectivités territoriales mais aussi avec des entreprises.

Les coopérations internationales sont plus que pertinentes pour les recherches menées par différents étudiants, et l'université met en avant son système de bourses d'excellence favorisant la mobilité étudiante entrante et sortante qui est globalement satisfaisante. En revanche, rien n'est dit sur les mobilités enseignantes.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est exposée trop succinctement au vu de sa complexité. On a affaire à trois parcours juxtaposés associant un M1 à un ou deux M2, plus un M2 recrutant des étudiants aux formations très diverses. Il n'est pas question de tronc commun entre les trois parcours de M1, qui poserait d'ailleurs des problèmes de déplacements entre des sites éloignés les uns les autres (d'autant que les emplois du temps d'au moins trois parcours sont pensés en fonction des contraintes des nombreux étudiants salariés). À l'intérieur de cette structure, en revanche, on a bien une spécialisation progressive entre les parcours de M1 et de M2. L'enseignement répond tout à fait à ce qui est attendu, avec séminaires et grande importance de la recherche autonome des étudiants encadrée par les enseignants, et davantage de cours quand la finalité est plus professionnalisante.

La place de la professionnalisation est très variable selon les parcours et leurs finalités. La fiche RNCP est inexistante, ce qui correspond à une politique de priorités revendiquée par l'établissement, tout comme pour le supplément au diplôme même si l'argument de l'absence d'outil informatique efficient peut laisser sceptique. Le principe même du master en histoire suppose la réalisation d'un projet individuel, et le statut des stages est très variable : ils peuvent être indiqués comme obligatoires sans autre précision (HCS) ou symboliques (une semaine en AST avec autres stages facultatifs), ou au contraire occuper le quatrième semestre de formation avec une forte préparation au précédent (SVP). L'aide du service orientation et insertion professionnelle de l'UVSQ est indiqué dans un parcours (HCS). Il paraît nécessaire d'harmoniser les pratiques concernant le stage et de le rendre obligatoire pour chacun des parcours.

Conformément aux normes de la discipline, la recherche individuelle des étudiants est centrale dans la plupart des parcours (en proportion inverse, logiquement, de leur caractère professionnalisant) et s'appuie sur les recherches des enseignants-chercheurs des équipes pédagogiques, mais aussi parfois de leurs collègues dans d'autres établissements. Les informations concernant les enseignements de méthodologie et les rapports de recherche individuels ou les mémoires sont très diverses selon les parcours. Sur ce point également, une harmonisation des pratiques paraît souhaitable.

L'enseignement des humanités numériques et des technologies de l'information et de la communication est variable d'un parcours à l'autre, l'équipement (environnement numérique de travail etc.) dévolu à ces parcours également, encore qu'il soit difficile de déterminer si certains silences ne sont pas dus au fait que cet équipement est devenu une évidence. On note au moins un cas de jeu interactif dans le parcours SVP, lié à la professionnalisation et aux interactions entre candidat et recruteur.

Les enseignements de langue vivante sont bien présents et les séjours à l'étranger sont encouragés dans les parcours tournés spécifiquement vers la formation à la recherche. La mention attire de nombreux étudiants étrangers, surtout tout récemment, et même si la sélection est drastique, la présence de ceux qui ont été retenus contribue à son internationalisation.

## Pilotage

On peut difficilement parler d'une équipe pédagogique tant les parcours sont séparés les uns des autres. Mais les équipes sont nourries, adéquates et articulées pour ce qui est des responsabilités, avec des durées d'intervention très variables, parfois ponctuelles. En fonction des thématiques, les équipes pédagogiques sont diversifiées en termes de disciplines, et même très diversifiées en fonction des thématiques des parcours. La place d'intervenants extérieurs est très variable, mais congrue aux objectifs des parcours, qu'il s'agisse d'interventions liées au caractère professionnalisant de ceux-ci, de compléments théoriques ou du co-encadrement des recherches pour les étudiants de HPM, parcours fortement lié à la scolarité des élèves de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Un comité de mention existe, de même qu'un conseil de perfectionnement bien structuré, mais leur rôle est manifestement réduit du fait de la diversité des parcours. Le pilotage se fait au niveau de ces derniers, de façon hétérogène (réunion bimensuelles en AST, biannuelles en STS...). L'évaluation semestrielle des enseignements par les étudiants n'est indiquée qu'en HES et SVP, avec une analyse des résultats par le département et des ajustements (malheureusement, aucun exemple précis n'est donné), et un fort taux de réponse qui contraste avec celui (15 %) des évaluations lancées par les services centraux. Sur ce point, les données sont trop hétérogènes selon les parcours et globalement trop lacunaires. L'autoévaluation de la formation, et en tout cas la présentation de cette dernière, pose problème. En pratique, de brèves autoévaluations parcours par parcours ont été le plus souvent juxtaposées, y compris en ce qui concerne les points forts et points faibles, avec fatalement tout à la fois des hétérogénéités et des redites. Même si elles sont tout à fait claires, elles ne peuvent pas être assez détaillées. Par ailleurs, ces autoévaluations portent massivement sur les M2, les M1 n'apparaissant en général pas, et l'articulation entre les deux années n'étant apparente que grâce à l'annexe présentant le schéma de la formation. On peut d'autant plus le déplorer que pour différents parcours, on a trace d'un souci d'évolution, de rectification, d'amélioration louable et efficace. Au total on a l'impression d'une simple juxtaposition entre des formations de qualité, au point que sont même effacés les liens entre les formations présentes sur chacun des trois sites et effectivement liées entre elles par un M1 commun.

Les modalités d'évaluations sont claires, bien présentées et disponibles, et elles font partie des rares points unifiant la mention. La réflexion sur les compétences transversales et leur intérêt pour l'employabilité est réelle, même s'il n'y a pas de formalisation sous forme d'un portefeuille de compétences ou d'un livret de l'étudiant, surtout en l'absence de supplément au diplôme.

Les modalités de recrutement ne sont pas présentées. Un « bloc passerelle » peut exister au premier semestre du M1, mais aucune précision n'est apportée sur ce point.

## Résultats constatés

La formation est en apparence attractive, avec une pointe récente. Pour les rentrées 2015, 2016 et 2017, ont été enregistrées globalement 327 candidatures, puis 417 et 892. Cette attractivité est cependant liée aux demandes d'étudiants étrangers, et serait en baisse si on les défalquait, avec en dehors d'eux 173, 156 et 144 demandes. Or, le taux d'acceptation des demandes de ces étudiants étrangers est faible. Par ailleurs, dans une proportion appréciable, des demandes acceptées ne se traduisent pas par des inscriptions : 197, 160 et 166 admis, 118, 105 et 109 inscrits. Si l'on répartit ces inscrits entre les différents parcours, les chiffres sont en réalité relativement faibles : en M1 HCS 38, 20 et 28, en M1 HPM 10, 14 et 15, en M1 HES/SVP 26, 16 et 8. Dans les parcours de M2, c'est à peu près la même chose, avec certes 22, 23 et 26 inscrits en HCS, mais 9, 12 et 11 en HES, moins de 10 partout ailleurs, et un taux d'abandon pouvant monter à environ un tiers en M2. En STS, on apprend que les huit options proposées, aussi nombreuses que les étudiants inscrits, ont dû être réduites de moitié, et les effectifs ont été trop bas pour une ouverture du parcours à la rentrée 2016 et, manifestement, à la rentrée 2017. Tout ceci n'est pratiquement pas commenté dans le dossier.

De même que pour les poursuites d'études en doctorat, les informations sur le devenir professionnel des étudiants sont très peu nombreuses. Les indications données par parcours ne concernent que quatre de ceux-ci, avec l'affichage d'un bon, voire très bon taux d'emploi, mais sans chiffres, pour AST et SVP, à finalité directement professionnelle (pour SVP on ne peut cependant que saluer la prudence avec laquelle l'équipe concernée accueille les bons résultats et refuse de se reposer sur eux pour l'avenir). Pour HCS (avec 19 réponses de diplômés de 2014, dont moitié en emploi après 9 mois et les deux tiers après 30 mois) et HES, est notée une grande variété d'emplois occupés même si l'enseignement en est une partie significative (mais non quantifiée), même si l'on peut s'interroger par exemple sur ce que recouvre « conseiller de vente ».

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Bon adossement à la recherche et bonne formation à et par la recherche.
- Bonne articulation avec l'environnement socio-économique et plus largement avec des institutions en France, mais aussi avec des universités étrangères.
- Existence de parcours à vocation professionnalisante et souci d'améliorer encore cette professionnalisation.

### Principaux points faibles :

- Structure pédagogique complexe qui ne facilite ni la possibilité de proposer un tronc commun aux trois parcours de M1, ni l'existence de mutualisations.
- Attractivité en trompe-l'œil, et souvent faiblesse des effectifs.
- Quasi absence de données chiffrées sur le devenir des étudiants.
- Hétérogénéité selon les parcours pour ce qui concerne les stages.
- Absence des fiches RNCP et du supplément au diplôme.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Histoire* de la ComUE Université Paris-Saclay peut à bon droit mettre en avant la qualité, la variété et la spécialisation de son offre. Mais il a un problème d'attractivité que ne peut cacher un flot de candidats étrangers qu'il ne retient pas comme étudiants et qui se manifeste par des effectifs étonnamment faibles dans bien des parcours, avec un taux d'abandon qui, sans être énorme, peut tout de même surprendre. Par ailleurs, il est pris dans une contradiction, entre l'identité forte de ses parcours et le fait qu'ils constituent en fait des masters spécialisés, séparés non seulement thématiquement mais aussi géographiquement, ce qui rend toute synergie peu plausible. Il se présente ainsi comme une juxtaposition de formations, qui ne sauraient pourtant être regroupées sans problème. Par ailleurs, malgré une enquête concernant deux de ses parcours, l'absence de données sur le devenir des étudiants nuit sans doute à son pilotage, malgré les bons résultats affichés par ses formations les plus liées au monde professionnel (AST et SVP) et malgré une vraie conscience des possibilités qu'offre ou pourrait offrir le marché de l'emploi bien au-delà de la formation à la recherche.



## MASTER LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES

Établissement : Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines - UVSQ

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Langues, littératures et civilisations étrangères* (LLCER) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (USVQ) s'inscrit au sein de l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de l'Institut d'Études Culturelles et Internationales (IECI). La formation initiale propose deux parcours recherche: *Métiers de la recherche en études culturelles des pays anglophones* (ECPA) et *Métiers de la recherche en études culturelles des pays hispanophones* (ECPH). Le master LLCER est une formation sélective dont le recrutement se fait sur dossier. La formation est accessible aux titulaires d'une licence LLCER (anglais ou espagnol). Tous les cours ont lieu en présentiel sur le campus de Guyancourt.

### ANALYSE

#### Finalité

Ce master au double parcours anglophone et hispanophone est essentiellement un master de recherche qui s'inscrit dans le champ Culture et patrimoine de l'établissement. L'objectif visé est de familiariser les étudiants à la pratique de la recherche et à l'approfondissement de leurs connaissances des aires choisies tout en conservant, par le biais de cours mutualisés, des ouvertures sur d'autres thématiques (études atlantiques, histoire, cultures et communication). La finalité principale est de préparer les étudiants aux métiers de la recherche sur les cultures et les patrimoines anglophones et hispanophones. L'obtention du master permet de poursuivre en doctorat.

Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle sont surtout liés à la recherche et à l'enseignement, le domaine de l'édition et du tourisme sont également mentionnés et conformes au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

### Positionnement dans l'environnement

Ce master bi-langue a une place spécifique dans l'environnement régional, compte-tenu de son ancrage dans le domaine culturel et patrimonial. Le master s'appuie sur deux laboratoires de recherche pluridisciplinaires, Dynamiques Patrimoniales et Culturelles et le Centre d'Histoire Culturelle des Sociétés Contemporaines, qui collaborent avec l'université d'Orsay et sont en réseau avec des institutions de la région : le Centre de recherche historiques de Versailles, les Archives nationales et départementales, la Bibliothèque nationale de France par exemple.

Il existe des accords de coopération internationale dans le cadre européen Erasmus (Royaume-Uni, Espagne) ou hors Europe (Brésil, Etats-Unis). La formation incite les étudiants à partir à l'étranger mais le taux de mobilité reste faible malgré tout (entre 7 % et 21 % de 2016 à 2017). Il n'est plus possible pour les étudiants depuis 2016 de prendre une année de césure (assistant / lecteur) entre la première et la dernière année de master (M1 et M2), ce qui, d'après l'équipe pédagogique, peut expliquer ce phénomène de faible mobilité. La mobilité entrante reste peu élevée, ce qui est dommageable pour une formation bi-langue.

### Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est cohérente et propose une spécialisation progressive tout au long des quatre semestres du master. Des enseignements sont mutualisés dans ce parcours bi-langue anglais - espagnol, ce qui permet de se familiariser avec les deux aires linguistiques concernées puisque l'enseignement y est dispensé dans les deux langues.

Certains des enseignements du master sont ouverts aux étudiants en master des Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) qui préparent le concours d'enseignement du secondaire (CAPES) et dont les orientations sont différentes de celles d'étudiants qui se destinent à la recherche. La formation souligne que les contraintes budgétaires ont entraîné une mutualisation forcée entre des séminaires de M1 et ceux de M2, et l'intégration d'étudiants MEEF a pesé sur l'organisation pédagogique. Les enseignants doivent composer avec ces contraintes qui infléchissent l'organisation et le contenu des séminaires.

La formation a fait le choix de la recherche et il y a par conséquent peu d'ouverture sur le monde professionnel ; il existe néanmoins deux unités d'enseignement « Stage » en M1 et « Valorisation de la recherche » en M2, qui sont des immersions dans le monde de la recherche (participation à des colloques, traduction, compte rendus) et qui donnent lieu à un rapport de stage soumis à validation.

Les enseignements dits de culture numérique complètent utilement la formation à la recherche. Dans le cadre de projets innovants (pédagogie par projet), la formation utilise Agora ; ce media participatif, mis en place à l'université d'Orsay, permet aux étudiants d'écrire et de publier en ligne en collaboration avec d'autres étudiants ; la formation utilise aussi Epos (e-portfolio pour l'auto-apprentissage), une plateforme numérique de travail collectif dédiée aux étudiants.

Les M1 bénéficient d'un double suivi dans cette formation ; ils sont encadrés à la fois par des enseignants-référents et par leurs directeurs de recherche.

Il n'y a pas de formation en alternance, mais la validation des acquis de l'expérience (VAE) et des acquis professionnels (VAP) est possible.

Il existe un service d'accompagnement pour les étudiants en situation de handicap qui permet de suivre les enseignements et de faire les aménagements nécessaires (accès à l'enseignement à distance, contrôle terminal, prêt de matériel).

### Pilotage

L'équipe pédagogique est importante et constituée de neuf professeurs des universités, de vingt-trois maîtres de conférences, de treize enseignants du secondaire (Professeurs agrégés (Prag) ou professeurs certifiés), et d'une quarantaine d'intervenants autres (attachés temporaires de recherche, professeurs associés à temps partiel (PAST)). La formation est pilotée par la direction de la mention, et chacun des parcours est pris en charge par un enseignant-chercheur. Le conseil de perfectionnement (CP) de la mention se réunit annuellement, mais la présence d'administratifs ou d'anciens diplômés n'est pas mentionnée. Cette instance a néanmoins contribué à faire évoluer l'offre du master. Un groupe de travail a été mis en place pour systématiser et harmoniser l'évaluation des formations et élaborer le formulaire d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances sont celles d'un contrôle continu total en M1 et en M2. Il existe une note plancher de 7/20 pour les unités d'enseignement, de 10/20 pour le projet de recherche de M1 et pour la soutenance du mémoire de M2. Ces modalités sont explicitées et communiquées aux étudiants (site internet de l'université, livrets, mais la composition des jurys n'est pas précisée.

Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas formalisé et les étudiants ne disposent pas de portfolio leur permettant de faire valoir les compétences acquises.

### Résultats constatés

Le suivi et l'interprétation des flux sont difficiles à évaluer compte tenu de la réorganisation de la formation qui a conduit à une baisse des effectifs étudiants. En effet, les étudiants sortis de licence s'orientent plus volontiers vers les masters MEEF. L'établissement, parfaitement conscient du caractère délicat de cette transition, travaille à l'attractivité du master. On regrette le peu de données disponibles concernant le devenir des étudiants : seul un étudiant sur dix diplômés en 2015-2016) était inscrit en doctorat après avoir obtenu son master recherche (2016-2017).

Le taux d'insertion professionnelle et les secteurs dans lesquels travaillent les diplômés (administration, enseignement, secteur privé, assurance, cadre, employé) ne permettent pas de tirer de conclusions générales puisqu'au cours des quatre dernières années peu d'anciens étudiants ont répondu au questionnaire concernant leur suivi.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation bi-langue.
- Une formation à la recherche pointue et individualisée.
- Une pédagogie par projet innovante.

### Principaux points faibles :

- Une mobilité internationale insuffisamment développée pour un master bi-langue.
- Un suivi insuffisant du devenir des étudiants.
- Des effectifs en baisse.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master LLCER de l'Université Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines est une formation de pointe sur la recherche. Toutefois, ce choix audacieux souffre d'un manque d'ouverture à l'international, ce qui est plus que regrettable compte tenu de son objet. Il conviendrait donc d'encourager fortement la mobilité internationale des étudiants, mais aussi de favoriser les stages et de créer des partenariats avec d'autres institutions nationales et internationales, afin que les étudiants qui se forment à la recherche puissent également développer leur expertise à l'étranger. Les pédagogies innovantes qui sont utilisées en lien avec l'université Paris Orsay constituent des atouts qui pourraient encore valoriser davantage la formation.



## MASTER MUSICOLOGIE

Établissement : ComUE Université Paris-Saclay

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Musicologie* rassemble trois parcours dès la première année (M1) : *Administration de la musique et du spectacle vivant* (MSV), *Musicologie et ingénierie musicale* (MIM) et *Musique, interprétation et patrimoine* (MIP). Les deux premiers sont dispensés à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne (UEVE, département Arts et Musique), le troisième à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ, département d'Histoire) en partenariat avec le conservatoire de musique à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement départemental de la Vallée de Chevreuse. Le parcours MSV forme des administratifs spécialisés dans la filière de la musique ou du spectacle vivant (municipalités, régions, théâtres, salles de spectacles, compagnies musicales...). Le parcours MIM forme à des postes d'enseignants d'art et de musique, et de médiation artistique et culturelle dans le domaine de la musique. Enfin le parcours MIP forme des interprètes instrumentistes destinés à devenir musiciens professionnels.

### ANALYSE

#### Finalité

Vu que la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'est pas renseignée, mais « en cours de rédaction », vu que le supplément au diplôme n'est pas renseigné (car « à ce jour, il n'y a pas eu de travail spécifique au sujet des compétences aux parcours ainsi qu'aux unités d'enseignements (UE) »), vu enfin que la maquette du master n'est pas fournie, il n'est pas possible de savoir si les contenus de ce master répondent à ses objectifs, ni d'émettre un avis à partir du dossier sur les finalités et les contenus de l'ensemble de la formation, ni sur les métiers visés. Ces compétences n'étant pas élaborées, il est étonnant que le dossier explique que ces objectifs, connaissances et compétences soient clairement explicités aux étudiants dans un mémo, lequel n'est d'ailleurs pas fourni. Le dossier fournit des indications générales : le master vise les champs du musical (l'interprétation et la pédagogie), du spectacle vivant musical (les métiers de l'administration du spectacle musical) et de la musique enregistrée (les musiques actuelles, la production sonore). Ces champs correspondent plus ou moins aux parcours.

Le dossier déclare que les poursuites d'études du parcours MSV sont le centre de formation des musiciens intervenants (CFMI) d'Orsay ou la préparation du diplôme d'État de musicien professionnel (DE). Il est étonnant qu'un master débouche sur l'entrée dans un diplôme de niveau Bac+2 (CFMI) et Bac+3 (DE), et que ce soit dans le domaine de l'interprétation instrumentale, alors que le parcours n'y prépare pas. Le parcours MIM prépare

aux mêmes métiers que le parcours MSV : la médiation culturelle et des postes d'enseignants. La médiation est bien identifiée, mais on ignore tout des postes d'enseignants ciblés. On ne sait pas s'il s'agit d'enseignement général via le CAPES d'éducation musicale (ce master serait alors une voie pour accéder au master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation*, MEEF) ou d'enseignement instrumental via un diplôme d'État. Le dossier ajoute que ce sont des métiers « de très haut niveaux » : ce serait alors une voie pour le CA d'instrumentiste (ce qui n'est pas probable) ou pour l'agrégation d'éducation musicale (ce qui est concevable).

Les débouchés mentionnent également des métiers liés à l'administration et à la gestion de la musique. Là encore, le contenu des cours ne permet pas de faire le lien avec les débouchés. Il existe en outre une confusion de contenus entre les parcours MSV et MIM. Il est annoncé que le parcours MIM évolue vers les musiques actuelles ; il serait utile que cette évolution soit franche, ciblant les métiers de ce vivier et leurs attendus en termes d'enseignements. Le parcours MIP paraît mieux circonscrit, mais possède un problème majeur : son partenariat extrêmement structurant avec un conservatoire régional de musique, et même celui avec un conservatoire départemental, qui ne sont pas du niveau supérieur requis comme le sont les instituts d'enseignement supérieur de la musique (IESM, aussi appelé Pôles supérieurs) ou les conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD). Il est étonnant que le dossier déclare que « le seul point de comparaison possible pour ce parcours est le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris », vu le niveau régional/départemental des conservatoires impliqués. Il ressort que le parcours MIP se veut une filière de l'école de musique, de niveau perfectionnement, permettant de délivrer un diplôme reconnu dans le système européen, avec un partenariat universitaire par ailleurs non musicologique.

### Positionnement dans l'environnement

Le master *Musicologie* de Paris-Saclay se singularisera, lorsque le parcours MIM aura évolué, par des parcours professionnalisants portés sur l'administration du spectacle musical, sur les musiques actuelles et sur l'interprétation instrumentale. En théorie, la musicologie traverse chacun de ces parcours ; cela reste à vérifier pour le parcours MIP, dispensé par le département d'histoire de l'UVSQ, avec des compléments en littérature. Les trois parcours seraient complémentaires si les parcours d'Évry et de Versailles avaient des passerelles et des mutualisations, outre le tronc commun (il est impossible de savoir si le tronc commun rassemble les trois parcours). Le dossier explique par ailleurs que le master est la suite logique des licences dispensées à l'UEVE, et il est probable que le parcours MIP soit la suite logique de la licence dispensée à l'UVSQ.

Le master peut être comparé, dans le bassin parisien, à ceux des universités de Paris-Est Marne-la-Vallée et de Paris 8 Vincennes Saint-Denis, qui se spécialisent sur les technologies de la musique et la création, les masters interprétation, composition, écriture, métiers du son du CNSMDP et du Pôle supérieur Paris-Boulogne-Billancourt, qui se spécialise dans l'improvisation et la création musicale. L'originalité du master de Paris-Saclay ne réside donc pas dans le parcours MIP (interprétation), mais bien dans les parcours MSV et MIM (administration et musiques actuelles), dont les thématiques n'existent pas dans la région sauf à la Sorbonne. Des collaborations nombreuses et très intéressantes se déploient depuis des années avec les entreprises culturelles locales, qui sont très nombreuses et largement sollicitées : les opéras (l'Opéra-Théâtre de Massy, l'Opéra-Comique), les théâtres (Châtelet, l'Agora Scène nationale d'Évry, le Théâtre de Sénart). La liste des lieux de stages est longue, en raison d'une tradition maintenant bien ancrée à Évry dans le domaine de l'administration culturelle. On n'a cependant pas d'informations sur les liens avec le monde de l'entreprise et la nature même des stages. Concernant l'articulation avec la recherche, la musicologie paraît former le ciment qui unifie les enseignements. Cependant, la dimension musicologique du parcours MIP est à vérifier.

Au niveau de la recherche, le lien reste ténu. Le dossier annonce un doctorat sur 10 ans, ce qui reste faible. Le lien avec les laboratoires de recherche semble d'ailleurs complexe : trois laboratoires (CHCSC, DYPAQ et SLAM) se répartissent les chercheurs et étudiants. Cela ne facilite pas la dynamique de recherche. Les relations entre ces laboratoires ne sont pas expliquées, de même que la coloration de la recherche que donnent à ce master les travaux des enseignants-chercheurs et ce qu'apporte ce rassemblement en « *school* ». L'école doctorale n'est pas citée dans le dossier. Le dossier annonce qu'il existe un cours d'initiation à la recherche en M1, certainement dispensé en tronc commun. L'étudiant prépare un mémoire de recherche soutenu en fin de M2. Les colloques sont ouverts aux étudiants, mais rien n'est dit sur l'implication des étudiants du parcours MIP dans l'organisation de colloques, les conférences, et si cette ouverture entre dans le cadre d'un cours, au contraire des parcours MSV et MIM. Le parcours MIP est très loin de la vitalité des autres parcours qui conduisent leurs étudiants dans des projets avec France-Musique et France-Culture (émissions « L'Histoire du disque » ou « Le métier de musicien »), ou encore le centre de documentation de la musique contemporaine (CDMC). Chaque année, deux étudiants suivent un semestre à l'Université de Bologne (Italie). Le parcours MIP annonce 7 étudiants étrangers en M1 et 8 en M2 en 2017-2018. Cette ouverture à l'international est un élément positif.

## Organisation pédagogique

Pour les raisons évoquées pour haut, il est impossible d'apprécier la structure de la formation (compétences, cours...). C'est surtout préjudiciable pour évaluer les relations entre les parcours, ainsi que la pertinence de la structure du parcours MIP. Parmi les indications données dans le dossier, il se dégage les données suivantes. Il existe un tronc commun au premier semestre. Il est annoncé un tronc commun de 80 heures entre les parcours en M1. Lorsque l'on s'attarde sur l'annexe 7, il est annoncé 55 heures de cours communs dont une grande partie en travaux dirigés (TD). Cela signifie qu'il n'y a pas (ou très peu) de mutualisation contrairement à ce qui est annoncé. Cela n'est en soit pas gênant compte tenu de la diversité des parcours et de la localisation éloignée des formations (Versailles et Évry).

Le parcours MSV propose des cours d'histoire et d'analyse musicale, complétant une formation en administration de la musique. Les cours de droit et de gestion proposés sont trop peu nombreux pour évoluer dans l'administration de la filière musicale. Le parcours MIM dispense des enseignements d'écriture musicale, de direction de chœur, d'analyse, d'histoire de la musique, d'esthétique, de création théâtrale ; c'est un ensemble assez hétéroclite sans spécialisation claire. Le parcours MIP allie interprétation et connaissance du milieu (droit, etc.) ; il n'est pas fait mention de savoirs historiques, ce qui est surprenant vu que le parcours dépend d'un département d'histoire. Les cours de ce parcours MIP sont intégrés au master *Histoire*, ce qui laisse entendre qu'il s'agit de cours d'histoire et non de musicologie, pourtant dans le cadre d'un master *Musicologie*. Le parcours déclare cependant donner un éclairage musicologique au plus près de l'état actuel des recherches sur le patrimoine musical. Les enseignants-chercheurs n'étant pas musicologues, l'éclairage se déporte sur la recherche historique ; le dossier n'explique pas quel est exactement l'équipe pour chaque parcours.

Le dossier parle d'un approfondissement progressif de chaque matière. Il semble donc que la même matière soit dupliquée les trois semestres, le dernier étant réservé au mémoire. Il n'existe pas de module optionnel. L'engagement de l'étudiant n'est pas mis en place pour l'instant, mais un groupe de travail a été mis en route. Une plateforme interactive est disponible pour les cours ; un MOOC se déploie, fruit d'un travail très intéressant qui réunit des enseignants des différents sites. Les stages sont présents dans chaque parcours, mais de façon très inégale allant d'un mois en MIP à six mois en MSV. Les stages sont évalués ; un service dans chaque université est dédié à la recherche de stage ; le stage est aussi évoqué dans le cours d'initiation à la recherche. Les parcours MSV et MIM s'ouvrent à la formation continue, notamment en direction des enseignants du secondaire, dans le cadre du plan académique de formation (PAF).

Les publics particuliers, handicapés, sont accueillis selon les lois en vigueur. Il est dommage qu'aucun exemple ni chiffre ne soit donné pour la plupart de ces points (formation continue, alternance, publics en situation particulière, etc.). L'enseignement de l'anglais est de bonne qualité puisqu'il se réalise sur les quatre années, 1h30 par semaine ; un cours est donné pour moitié en anglais. Les étudiants étrangers sont dirigés vers le français langue étrangère (FLE) si besoin. L'interculturalité est signalée, mais rien de concret n'est présenté dans le cadre des cours, ce qui est dommage car c'est un point intéressant du laboratoire de recherche. La validation des acquis de l'expérience (VAE) n'est pas présentée. Un livret est donné à l'étudiant en début d'année ; il est dommage qu'il n'ait pas été communiqué pour l'expertise. Des compétences additionnelles sont signalées en plus des cours administratifs, ce sont des cours de culture générale en art, et en lien avec l'entretien d'embauche. L'aide à la réussite se réalise par le tutorat et par une aide individuelle des enseignants d'instrument en école de musique pour le parcours MIP.

## Pilotage

Les équipes pédagogiques des parcours sont composées d'universitaires (qui interviennent uniquement dans les formations de leur université d'origine) et de professionnels. Les taux de répartition annoncés dans le bilan d'autoévaluation diffèrent quelque peu de ce qui est lu dans l'annexe 6. En MIM, les intervenants extérieurs représentent 25 à 28 % et non 40 à 60 % comme annoncé. De la même manière en MIP les intervenants extérieurs (professeurs de musique) représentent 80 % en M1 (et non 70 %). Il n'y a pas de chiffre pour le M2. Pour ce parcours, le nombre d'heures annoncées dans l'annexe 6 est surprenant (930 heures) : il est beaucoup plus important que ce que l'on constate en général en master.

Le dossier fait apparaître l'existence d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention. L'absence d'exemple de compte rendu ne permet pas d'identifier le type de sujet, ni d'action traitée par cette instance. Le dossier laisse entendre que l'université met en place un système d'évaluation des cours par les étudiants, mais on ignore selon quelles modalités.

Il n'y a pas dans le dossier de supplément au diplôme, ce qui pose un réel souci pour appréhender les compétences détenues par les étudiants. Les modalités de contrôle de connaissances ne sont pas précisées au-

delà des règles générales de l'établissement.

Il n'y a pas dans le dossier d'action à proprement parler destinée à améliorer la réussite des étudiants. En revanche il existe des évolutions visant à améliorer la situation : pour MIP, l'ouverture aux étudiants de l'École normale de musique de Paris Alfred Cortot ; pour MIM, la transformation du parcours vers les musiques contemporaines plus en phase avec l'environnement.

### Résultats constatés

Concernant les effectifs, la mention tourne autour de 70 étudiants ces dernières années (M1+M2). Le parcours MSV compte les effectifs les plus nombreux. Le taux d'abandon ou d'échec est important. En MSV, il est en moyenne de 30 % en M1 et oscille entre 44 et 75 % en M2 (sur les deux années fournies). En MIM, le taux d'échec avoisine chaque année 80 %. Malheureusement il est regrettable que ces résultats bruts ne soient ni commentés, ni analysés dans le dossier fourni. En l'état actuel des données présentées dans le document, il est urgent de comprendre de tels résultats et d'y remédier.

Tel qu'il est effectué aujourd'hui, le suivi des diplômés ne permet pas d'obtenir une image fidèle de ce que deviennent les anciens étudiants. Le taux de réponse est faible. De manière générale, les données stratégiques relatives à l'insertion professionnelle ne sont pas significatives. Les éléments fournis amènent en tout cas à ce constat.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Diversité et originalité de l'offre de formation, en particulier l'administration de la musique et les musiques actuelles.
- Coopérations fructueuses avec les professionnels du monde musical.
- Lancement d'un MOOC.

### Principaux points faibles :

- Taux d'échec ou d'abandon beaucoup trop important, notamment dans les parcours MIM et MSV.
- Dossier très lacunaire : absence de fiche RNCP, absence de supplément au diplôme. Le dossier ne permet par ailleurs ni d'identifier les compétences détenues par les diplômés, ni les métiers visés par le master. Les débouchés sont peu clairs (notamment en MIM et en MIP).
- Parcours MIP ne comportant aucun enseignant-chercheurs musicologue. Trop peu d'heures sont effectuées par les universitaires (notamment en M1 : 20 %).
- Contenu des enseignements en décalage avec les débouchés annoncés. En particulier il existe un déficit de cours portant sur le management dans le parcours MSV.
- Faible dynamisme de la recherche du point de vue doctoral.
- Fonctionnement opaque des conseils de perfectionnement.
- Suivi des étudiants insuffisant.

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

En l'état actuel, il manque des informations pour évaluer la finalité du master *Musicologie*. Il conviendrait de fournir une fiche RNCP afin de garantir quels sont les débouchés réels de cette formation. Il conviendrait également d'aligner le programme d'enseignement sur les déclarations relatives aux compétences des étudiants sortant de ces formations. Il faudrait notamment ajouter significativement du management dans le programme du parcours MSV.

Du point de vue du positionnement dans l'environnement, le master *Musicologie* est bien inséré tant au niveau de la concurrence de l'offre globale de formation que des partenaires professionnels. Il reste à préciser la nature du lien avec la recherche.

Si la mutualisation est complexe lorsque les formations se trouvent géographiquement loin les unes des autres, il est inutile de construire artificiellement des unités mutualisées. Il conviendrait de mieux accompagner les étudiants dans la définition de leurs compétences, dans leur recherche de stage et dans le suivi.

Le taux d'échec est très important dans les parcours de cette mention. Il conviendrait d'en connaître les raisons, notamment en effectuant une enquête auprès des étudiants ayant abandonné. Il conviendrait également de suivre les étudiants pour savoir ce qu'ils sont devenus. Les médias sociaux constituent une mine d'information et permettent de constituer un réseau.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

## Observations du champ de formations Cultures et Patrimoines suite au Rapport d'Évaluation du HCERES

L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines souhaite remercier l'ensemble des experts du HCERES pour l'expertise des dossiers et la qualité de l'analyse réalisée. L'université souhaite toutefois porter à la connaissance des experts et des lecteurs certaines observations générales sur la politique de formation et d'autres, plus spécifiques, par champ de formations. Les observations concernant les formations pour lesquelles la COMUE est accréditée seront transmises par celle-ci.

**Sur le déploiement de l'approche par compétences**, l'université est pleinement consciente de l'enjeu et de l'apport de cette dernière pour la réussite des étudiants. Aussi, le travail a été engagé au début de l'année 2017 avec la création du *Pôle Numérique et transformation pédagogique* et la nomination d'une vice-présidence dédiée. L'inscription de l'approche par compétence dans le cadre national des formations en 2018 a confirmé le bien-fondé de la démarche entreprise par l'université un an plus tôt. Toutefois, il s'agit d'un processus de transformation profonde qui nécessite un temps d'appropriation par les équipes pédagogiques et un nécessaire accompagnement par les services de l'établissement. Ce dernier est en cours et bénéficie d'un soutien politique fort. Le développement de kits d'accompagnements et la constitution d'une équipe d'ingénieurs de formation et pédagogique dédiés illustrent l'engagement de l'université dans le déploiement de l'approche par compétences dans l'ensemble des formations de l'établissement.

Par ailleurs, les experts soulignent le relatif déficit de **transformation pédagogique et numérique** au sein de l'établissement. La fermeture du Service des Usages du Numérique (ex CIP, Centre d'Innovation Pédagogique) en septembre 2014 a été un frein aux initiatives pédagogiques portées par les enseignants et les équipes pédagogiques. Il est vrai que durant près de 3 ans, aucune politique n'a pu être menée pour accompagner les équipes pédagogiques dans la transformation de leurs pratiques pédagogiques et de les conseiller dans des projets au regard du manque de moyens humains et financiers dédiés. En janvier 2017, une chargée de mission en charge de la transformation pédagogique et du numérique a été nommée par le président de l'université. Sa mission était de créer un schéma directeur de développement des pédagogies innovantes. Le schéma directeur « Transformations pédagogiques » a été rédigé (présenté et voté en novembre 2017 par le Conseil Académique et en mars 2018 par le Conseil d'administration) est de structurer la mise en œuvre de la stratégie de l'UVSQ en terme de développement des pédagogies innovantes. Ce schéma décrit les différentes actions et orientations pour les trois prochaines années. Il s'articule autour de 5 thèmes pour un ensemble de 15 actions. En février 2018, une vice-présidente déléguée au numérique et à la transformation pédagogique a été élue sur proposition du président par le Conseil d'administration.

Quelques mois plus tard un chargé de mission étudiant a été nommé par le président. Il a pour mission notamment de travailler en appui avec le vice-président étudiant sur les questions autour de la transformation pédagogique. Une dynamique est aujourd'hui à l'œuvre. Elle devrait porter ses fruits sur le contrat quinquennal 2020-2024.

Les rapports des experts formulent également un point d'attention sur le **Supplément au diplôme (SAD)**. Celui-ci n'est pas délivré automatiquement mais de nombreuses réunions ont déjà



été organisées afin de former et accompagner les scolarités des composantes au paramétrage de l'annexe descriptive au diplôme afin d'automatiser l'édition du SAD. Un travail est également en cours au niveau Paris Saclay pour harmoniser les processus et les informations devant figurer sur le SAD.

Concernant les **Conseils de perfectionnement**, l'université est consciente de l'existence d'une marge de progrès notamment dans le suivi des recommandations. Les constitutions des Conseils de perfectionnement ont été votées pour toutes les formations en CFVU en 2016. Le processus prévoyait un dépôt systématique des compte-rendu 2 fois par an sur la plateforme de Gestion électronique des documents de l'université ainsi que l'actualisation des compositions à la suite du renouvellement des membres étudiants. A ce jour, peu de compte-rendu ont été déposés. L'université s'engage donc à renforcer le processus et à assurer un suivi systématique au niveau du service du pilotage de la formation. Par ailleurs, ce suivi sera enrichi des résultats de l'évaluation des enseignements (au grain UE) actuellement en cours de déploiement.

Le **dispositif d'évaluation des enseignements** est issu des réflexions du groupe de travail mixte, enseignant et étudiant, constitué en juillet 2016 au sein de la CFVU afin d'établir deux questionnaires permettant d'évaluer à l'échelle de l'UE l'ensemble des formations. Ces questionnaires ont été mis en place sous format papier à la rentrée universitaire 2017-2018. Ils comportent 32 questions réparties en 6 grandes parties (A. Questions générales sur l'UE, B. Cours magistraux, C. Travaux dirigés, D. Travaux pratiques, E. Appréciation générale sur l'UE, F. Commentaires libres). En septembre 2018, un groupe de travail est à nouveau constitué avec le cahier des charges suivant : numérisation du questionnaire, renseignement du formulaire en ligne sur différents supports (téléphone, tablettes, ordinateurs) après identification, application du Règlement Général sur les Données Personnelles (RGPD), stockage des réponses, analyses statistiques des données, droits de lecture aux responsables de la formation. Le logiciel libre Limesurvey a été sélectionné comme outil pour numériser le questionnaire et réaliser ces enquêtes statistiques. Le déploiement est en cours et les résultats seront disponibles à partir du 29 juin 2019.

Aux côtés du dispositif d'évaluation des enseignements, le **Bureau Enquêtes et Analyse (BEA) effectue chaque année les enquêtes d'insertion et d'évaluation des conditions d'étude** permettant à l'université de renforcer la démarche qualité engagée au niveau des formations. Les experts ont souligné parfois des taux de réponse faibles ou l'insuffisance relative d'analyse des résultats par les équipes pédagogiques. Il est vrai que cela constitue un axe d'amélioration. Les résultats des enquêtes, lorsqu'ils sont significatifs, devront être analysés par les Conseils de perfectionnement. Depuis 2009, le BEA interroge chaque année (par mail et téléphone, pendant 5 mois), les diplômés de DUT, de Licence professionnelle et de Master. Réalisées sous l'égide du MESRI, 18 et 30 mois après l'obtention du diplôme, ces enquêtes rendent compte de l'insertion professionnelle et/ou de la poursuite d'études de chaque promotion. Elles permettent de répondre à la mission d'information sur l'orientation et l'insertion professionnelle confiée aux universités.

Les résultats du devenir des diplômés sont traités sous la forme de fiches synthétiques, pour chaque formation enquêtée. Ces descriptifs détaillent plus particulièrement les emplois occupés 30 mois après le diplôme (intitulé et missions, type de contrat, statut, salaire, secteur d'activité, modes d'obtention), rendant compte du lien formation - emploi (satisfaction, adéquation formation-emploi-salaire, recherche d'un autre emploi). Les poursuites d'études sont également analysées en particulier en DUT, où elles sont majoritaires. Ces fiches sont téléchargeables sur le site du BEA ([www.uvsq.fr/enquetes](http://www.uvsq.fr/enquetes)) et sur chaque page de formation. Elles sont envoyées à chaque responsable de formation et de composante pour analyse. Ces données annuelles sont complétées par le devenir



comparé des différentes promotions de diplômés (comparaison des deux dernières promotions enquêtées, évolution du devenir des promotions diplômées depuis 2007).

Le taux de réponse est directement lié à la qualité et à la quantité des coordonnées mises à la disposition du BEA 30 mois après le diplôme (par le système d'information APOGEE lors de leur inscription, et mises à jour, selon les cas, par les formations). Certains diplômés demeurent injoignables (téléphone et mail inexistantes et/ou plus attribués). La multiplicité des enquêtes (COMUE, CFA, certaines équipes pédagogiques à 6 et 12 mois, BEA) participe également à la baisse du taux de réponse depuis une dizaine d'années.

Les données transmises par le BEA concernent les diplômés 2012-13, 2013-14 et 2014-15 (les promotions 2015-16 et 2016-17 n'ayant pas encore été enquêtées du fait de la nécessité d'obtenir des réponses à 30 mois après l'obtention du diplôme) pour les mentions 100% UVSQ. Les mentions accréditées par la COMUE Paris Saclay sont enquêtées par un dispositif différent et piloté par la COMUE.

**Concernant la rédaction des fiches RNCP**, celles-ci ont été rédigées et déposées de façon systématique pour les diplômes de licences et de licences professionnelles entre 2015 et 2016. Pour les mentions de master, le travail a débuté puis a été stoppé en 2016 suite aux recommandations du Ministère qui s'est engagé dans l'uniformisation des fiches RNCP Masters. Aussi, il a été décidé que les établissements de la vague E devraient prendre les fiches RNCP rédigées et validées par la *Master chain* mise en place par la vague précédente. Ce processus d'élaboration et relecture de fiches RNCP des masters de la nomenclature nationale prévoyait de mettre à contribution un réseau d'établissements ESR français. Toutefois, le processus a enregistré un retard qui explique aujourd'hui l'absence de fiches pour certaines mentions. Le travail de la *master chain* se poursuit et la COMUE Paris Saclay a rejoint la chaîne en 2019. L'ensemble des fiches RNCP de toutes les mentions de master de France devrait donc être disponible très prochainement. Il est impératif de combler au plus vite ce manque au regard des évolutions réglementaires majeures en cours au niveau de la Formation professionnelle.

Par ailleurs, la question du **taux de poursuite d'études élevé des licences professionnelles** est aujourd'hui le sujet d'une réflexion collective et plus particulièrement dans le domaine des sciences de gestion, ; domaine pour lequel les experts HCERES ont souligné un fort besoin de restructuration de l'offre de formation sur les premiers cycles. En gestion/management, l'université a développé, en apprentissage, plusieurs LP à Mantes, Vélizy, Rambouillet et Saint-Quentin-en-Yvelines aujourd'hui largement reconnues par les étudiants et les professionnels. Ce maillage territorial permet d'offrir à tous les étudiants des Yvelines, des formations de premier cycle professionnalisantes en management et gestion. Aussi, les taux de pression sont élevés, le niveau très satisfaisant et les étudiants souhaitent souvent poursuivre leur cursus au sein de l'ISM-IAE qui propose tous ses masters en alternance. Face à ce constat, une première réunion a eu lieu pour repenser l'offre de formation LP et l'articuler davantage à la licence de gestion portée par l'ISM-IAE. Il est envisagé de repenser et rassembler certains parcours de LP dans la licence générale et d'impliquer davantage l'équipe d'enseignants-chercheurs de l'ISM-IAE dans les maquettes de formation des LP. Une licence de gestion avec plusieurs options en alternance (sur sites différents) est une piste envisagée et susceptible de contribuer à la stratégie de l'IAE. Par ailleurs, le recrutement d'un professeur de gestion à l'IUT de Mantes devrait pouvoir rétablir l'équilibre dans les équipes pédagogiques.

Dans le domaine des SHS, les experts ont également souligné l'existence de 2 mentions superposées en gestion et en Économie-gestion. Or il s'agit là d'un point issu d'une incompréhension et d'un manque d'explication dans les dossiers. **L'UVSQ propose aux étudiants un portail intitulé**



« Economie-gestion » en L1 et L2 puis ensuite une spécialisation en gestion ou en économie en L3. Ceci explique l'existence des 2 mentions dans l'offre de formation mais elles ne sont pas superposées, elles permettent la spécialisation progressive des étudiants qui effectuent leur choix en 3<sup>ème</sup> année.

Concernant l'internationalisation de formations, il est vrai que l'UVSQ doit être en mesure de faire progresser encore la mobilité étudiante entrante et sortante mais également la mobilité de ses personnels. Ceci s'inscrit dans la feuille de route de l'établissement mais constitue également un axe prioritaire pour l'Université Paris Saclay. Pour ce faire, l'UVSQ a mis en œuvre ces dernières années une communication renforcée autour des possibilités de mobilité et de financement. Le budget Erasmus a augmenté en ce sens de 60% entre 2016 et 2019. Par ailleurs, les partenariats ont été renforcés et de nouveaux ont été noués (Université de Potsdam, Allemagne, Université d'Alcalá, Espagne, Université de Rovaniemi, Finlande), plusieurs projets européens Erasmus 'Partenariats stratégiques' pour l'innovation ont également été portés depuis 2016. Enfin, l'université s'est dotée d'un dispositif pour accompagner individuellement chaque responsable de formation à sa demande dans l'internationalisation de sa formation (montage de partenariats et doubles diplômes notamment). A ce jour, ce dispositif est insuffisamment exploité et une réflexion est en cours pour inciter plus fortement les équipes pédagogiques à proposer des cours en anglais mais également des cours de Français Langue Étrangère (FLE). Le Centre de Ressources en Langues de l'UVSQ est un soutien dans cette démarche mais l'université ne dispose pas de moyens humains suffisants pour développer plusieurs modules de FLE qui constituent pourtant un préalable indispensable à la mobilité entrante. La construction de l'Université Paris Saclay ouvre de nouvelles perspectives et les équipes des établissements travaillent ensemble à la conception d'une politique globale sur les langues et l'internationalisation des formations.

Pour conclure, il nous semble essentiel de **souligner l'important travail collectif des équipes pédagogiques des partenaires du projet Saclay ces 5 dernières années pour concevoir ensemble des formations, les opérer sur plusieurs sites, mutualiser les enseignements, harmoniser le déploiement d'outils de pilotage et de procédures et ainsi poser les premières pierres de l'offre de formation partagée portée par la COMUE Paris Saclay.** Les efforts ont été conséquents, les difficultés réelles mais l'implication des enseignants, enseignants-chercheurs et personnels BIATSS a été sans faille. Aujourd'hui, l'offre de formation est complexe et parfois encore insuffisamment lisible pour l'extérieur, l'intégration est progressive et hétérogène selon les secteurs disciplinaires mais l'ampleur du travail réalisé est remarquable. L'offre de formation est aujourd'hui structurée en Schools disciplinaires qui se confondent avec les champs de la COMUE car ces schools disposent de structures de pilotage et permettent la coordination des équipes pédagogiques sur un large périmètre. Demain, l'offre de formation sera structurée en une quinzaine de Graduates Schools associées à une Ecole Universitaire de premier cycle. Ces évolutions permettront d'accroître la visibilité mais demanderont, là encore, des efforts et adaptations aux équipes pédagogiques. Aussi, nous tenons à valoriser l'engagement et le travail des équipes pédagogiques ces dernières années et saluer l'effort continu qu'il conviendra de poursuivre tout au long du prochain contrat qui verra, à son terme en 2024, la fusion de l'UVSQ dans l'établissement expérimental Université Paris Saclay.

### Observations de l'Institut d'Etudes Culturelles et Internationales (IECI)

Le pilotage inter-composantes d'un champ de formations conçu a posteriori n'est pas chose facile et le rapport s'interroge (p. 8) sur la relation de l'IECI avec le champ « Cultures et patrimoines » et le pilotage des formations qu'il regroupe. L'articulation entre les diverses formations du champ « Cultures et patrimoines » est pourtant facilitée par le fait que, hormis la licence professionnelle « métiers du BTP : construction et patrimoine », portée par l'IUT de Mantes-La-Jolie, les formations sont soit portées soit opérées par l'IECI, dont la création, antérieure à la définition des champs de formation, visait précisément à regrouper des formations adossées à deux laboratoires de recherche en histoire culturelle. A l'occasion de la création de l'UFR en 2013, dans la phase de préparation du quinquennal qui s'achève, les formations de licences généralistes (mentions « disciplinaires » histoire, lettres et langues) ont été conçues dans le cadre d'un projet de composante en lien avec les champs de l'histoire culturelle, des études culturelles et patrimoniales qui reflètent les axes de recherche des deux laboratoires d'appui. Par la suite, la création des ESPEs et de la ComUE Université-Paris-Saclay a produit une architecture plus complexe, mais il n'en reste pas moins que le pilotage des formations du champ « Cultures et patrimoines » opérées par l'UVSQ se fait depuis l'UFR IECI.

Comme le note le rapport du HCERES, l'organisation du champ « Cultures et patrimoines » correspond à une phase transitoire de la fusion des universités. Ainsi, effectivement, le fait que les masters Histoire et Musicologie soient portés par la ComUE Université Paris-Saclay tend à brouiller la lisibilité des continuités entre formations de licence et de master opérées par l'UVSQ/IECI. Les étudiants sont néanmoins pleinement au fait de la possibilité qu'ils ont de poursuivre leurs études en histoire ou en musicologie dans un master opéré par l'UVSQ/IECI. L'UVSQ est par ailleurs établissement référent pour la mention de master Histoire ; un enseignant-chercheur de l'IECI est directeur adjoint de la « School Humanités » qui porte ces formations et la directrice de l'IECI est la représentante établissement pour l'UVSQ au sein du Conseil de la School. Dans ce contexte, le pilotage du champ qui s'opère, pour ces mentions de master, depuis les deux entités que sont la ComUE Université Paris-Saclay et l'UVSQ, est grandement facilité.

L'élaboration du nouveau quinquennal et la trajectoire de fusion des universités au sein de la future Université Paris-Saclay permettent de donner plus de visibilité aux formations qui composent le champ UVSQ « Cultures et patrimoines ». La création d'une Graduate School « Humanités-sciences du patrimoine » est d'ores et déjà actée, ce qui permet d'inscrire les questions culturelles et patrimoniales dans le périmètre de l'Université Paris-Saclay ; elle regroupera les formations actuellement portées par la « School humanités » (histoire, musicologie et design) ainsi que les formations de master actuellement opérées par l'IECI et l'UEVE. Ces dernières seront repensées dans des mentions de master qui rendront plus lisible la continuité entre licences et masters et apportera, notamment, des solutions aux questions, soulevées dans le rapport du HCERES, de l'intitulé de la mention Culture et communication, de son hétérogénéité et de la lisibilité des formations en Lettres. Ainsi, la mention « Culture et communication » disparaîtra au profit d'une mention « Culture, patrimoine et médiation » qui regroupera les trois parcours Administration culturelle publique et privée (rebaptisé Administration culturelle), Projets Culturels Internationaux et Événementiel, médiation des arts et des sciences. Cette mention pourra, à terme, intégrer des formations de master portant sur la médiation scientifique, notamment du développement durable, et/ou des formations interdisciplinaires (humanités et sciences expérimentales) autour des problématiques patrimoniales.

Le parcours de recherche en Lettres rejoindra un parcours « Etudes culturelles des pays anglophones et hispanophones » (refonte du master bilangue LLCER) dans une mention « Lettres et langues », aux côtés d'un parcours « Narration, traduction et nouveaux médias » opéré par l'UEVE. Le parcours de lettres sera, quant à lui, intitulé « Recherche et création littéraire », ce qui renforcera sa spécificité et ses liens avec une licence de Lettres repensée de façon à mieux s'inscrire dans les axes portés par l'IECI et mieux valoriser les pratiques culturelles, comme le préconise le présent rapport. Le parcours Gestion des archives et de l'archivage, quant à lui, sera inscrit dans une mention « Archives » qui comprendra également un nouveau parcours porté par l'ENS-Paris-Saclay et intitulé « Archives et gestion des données scientifiques et patrimoniales ».

Cette nouvelle architecture formation-recherche confirme rétroactivement la pertinence du champ « cultures et patrimoines » qui a été moteur dans l'élaboration d'un projet de Graduate School « Humanités-sciences du patrimoine » qui prendra sa place dans le grand secteur « Sciences de la société-humanités » au sein de l'Université Paris-Saclay.

L'auto-évaluation a aussi permis de retravailler les formations de licence. Plus particulièrement, la licence musicologie intégrera des enseignements assurés par un enseignant-chercheur en musicologie, à hauteur de 24h par semestre, soit un total de 144 h sur les trois années de licence, ce qui rendra la formation plus conforme aux attentes d'une mention « musicologie » et permettra, dans le cadre d'une poursuite d'études en master MIP, de développer des sujets de recherche dans le champ de la musicologie proprement dite, au-delà des objets de recherche actuels centrés sur le patrimoine musical et la culture matérielle des instruments de musique. La licence MIP a également anticipé les remarques du HCERES et introduira, dans le prochain quinquennal, un bloc d'options portant sur les répertoires moderne et contemporain qui viendra compléter l'étude des répertoires médiéval et baroque. Les effectifs de la licence et le parcours de master MIP augmentent progressivement, notamment avec l'intégration, pour le master, du partenariat avec l'ENM Cortot. En licence, une convention cadre est en cours de finalisation avec le CEFEDM Normandie pour l'intégration d'étudiants détenteurs du DE.

Dans l'ensemble des licences, un travail de réflexion sur la réduction de la part des Cours Magistraux est en cours. Parallèlement, pour le prochain quinquennal, les objectifs des divers types d'enseignement seront clairement présentés en blocs de compétences (en conformité avec le nouvel arrêté licence) et un accompagnement UVSQ et composante est prévu pour une mise en place plus générale de l'approche par compétences (innovation pédagogique déjà présente mais à développer et refonte des modalités d'évaluation). Ce travail est un préalable à celui qui devra être fait dans le cadre de la fusion des universités. Dans cette perspective, la présence sur le périmètre Paris-Saclay de deux licences de musicologie et de deux licences d'histoire est une chance plutôt qu'un inconvénient (p. 7).

Devant l'augmentation des effectifs d'étudiants étrangers (notamment dans le master Histoire, le master MIP et le master Culture et communication), la composante a ouvert des cours de FLE spécifiquement destinés aux étudiants inscrits dans ces formations. L'IECI est également impliqué dans l'accompagnement des étudiants internationaux (prise en charge des cours de FLE pour les étudiants en mobilité internationale au sein de l'UVSQ). Comme le note également le rapport du HCERES, la composante opère également des formations MEEF dont les dossiers d'auto-évaluation sont portés par l'ESPE de Versailles. La capacité de l'UVSQ/IECI à faire de ces formations l'une de ses spécificités, comme le préconise le présent rapport, dépendra des moyens que le Rectorat pourra apporter dans le cadre des réformes prévues : réforme du CAPES, disparition du statut des EAP et remplacement par un dispositif d'Adjoints d'enseignement qui ne prévoit pas spécifiquement d'encadrement de l'Université.

Comme le note également le rapport HCERES, les disparités en termes de recrutement des étudiants, entre licences généralistes et sélectives (BTP et anglais-droit) et les moyens dont elles disposent expliquent en partie leurs succès divers. L'UVSQ et l'IECI sont néanmoins attachés aux missions de service public et cherchent à favoriser la réussite des étudiants. C'est dans cette optique que le dispositif d'accueil des « Etudiants à parcours personnalisé » en L1 a été mis en place, renforçant les dispositifs d'aide à la réussite déjà opérationnels : les directions d'études par année existaient déjà avant la réforme Parcoursup, ainsi que le tutorat qui devient obligatoire pour les étudiants à parcours personnalisé. Une évaluation des impacts de ce dispositif sera conduite sur les promotions concernées.

- **Licence Histoire**

p. 2

« L'allusion à un **enseignement à distance** n'a pas de répondant dans le reste du dossier » : le cas ne s'est jamais présenté de demande par un.e étudiant.e de bénéficier de ce type d'aménagements.

« On regrette qu'il soit difficile de faire la **part de l'obligatoire et de l'optionnel** » dans les enseignements : le tableau ci-dessous précise, semestre par semestre, la répartition des crédits.

	ECTS des UE obligatoires	ECTS des UE optionnelles
S1	21	9
S2	24	6
S3 et S4	21	9
P1 (S5 et S6)	24	6
P2 et P3 (S5 et S6)	27	3

« Les **modalités de réunion de l'équipe [pédagogique]** ne sont pas précisées : trois réunions par année universitaire en général, une à la rentrée de septembre, une en fin de premier semestre (pour préparer le second), une enfin en fin d'année universitaire (pour préparer le premier semestre de l'année suivante). Il existe également des réunions plus informelles entre enseignants-chercheurs d'une même période.

La **fiche RNCP** est en voie d'actualisation.

p. 3

« cas de **réorientations** en première année de licence » : ils sont extrêmement rares.  
« Aucune donnée ne permet de connaître la **répartition des étudiants entre les différentes années de licence** ». Voici un tableau récapitulatif précisant ces données sur les années universitaires du précédent quinquennal :

	L1 HISTOIRE	L2 HISTOIRE	L3 HISTOIRE	L3P1 HISTOIRE	L3P2 HISTOIRE	L3P3 HISTOIRE
2014-2015	137	70	89	38	22	29

<b>2015-2016</b>	134	73	63	26	15	22
<b>2016-2017</b>	142	71	87	40	16	31
<b>2017-2018</b>	139	68	74	36	18	20

« **Taux d'échec** non analysés sur certains parcours de L3 » : il faut noter que ces taux importants concernent des effectifs réduits, ce qui fausse forcément les statistiques. Ces échecs concernent en réalité un nombre limité d'étudiants, et s'expliquent facilement : il s'agit parfois d'étudiants ayant encore des dettes des années précédentes et qui ne peuvent par conséquent valider leur Licence ; ou bien d'étudiants n'ayant pas trouvé de stage et rendus défaits, obligés par conséquent de redoubler leur L3 ; il y a bien sûr également des cas d'étudiants dont le niveau de fin de Licence n'est pas suffisant pour valider ; enfin d'étudiants démobilisés au terme de leur Licence et qui entrent en phase de réflexion, s'interrogeant sur la suite à donner à leurs études. En dépit des efforts d'encadrement de l'équipe pédagogique (directeurs d'études des différents parcours), il n'est pas toujours possible de rattraper ces situations difficiles, d'autant que ces étudiant.es échappent parfois à cet encadrement (absentéisme, absence de répondre aux mails de relance, etc.).

- **Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales**

p.14 : « *Les débouchés en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelles sont classiques pour ce type de formation (métiers de l'enseignement, de la traduction, ou du tourisme pour les parcours langue, poursuite d'études vers les masters de l'enseignement (master Enseignement Education Formation (MEEF) ou, (LLCER), par exemple.* »

Il nous semble que nos formations LLCE ne sont en fait pas si « classiques » que cela, y compris en termes de débouchés. Certes les licences LLCE Anglais et LLCE Espagnol préparent principalement aux métiers de l'enseignement, de la recherche et de la culture, ce qui est tout à fait classique, mais notre bouquet de formations LLCE comprend également la double licence Anglais-Droit, et la EEI, qui sont singulières tant en termes de formation et d'interdisciplinarité que de débouchés.

p.16 : « *Un déséquilibre entre les parcours au profit de la double licence.*

*Une mobilité relativement faible pour les parcours langues ».*

Nous ne comprenons pas bien (voire pas du tout) ce reproche de « déséquilibre ». Il nous semble au contraire qu'un bon équilibre a été maintenu entre les quatre parcours dans la manière dont nous avons présenté ces formations ; et en termes de pilotage, les quatre formations disposent d'un appareil pédagogique et administratif tout à fait équivalent.

- Concernant la mobilité sortante des étudiants, avec l'appui des enseignants, la DRI travaille à la faciliter en examinant les possibilités de bourses, le principal frein à la mobilité pour les étudiants étant financier (fait attesté par les étudiants eux-mêmes). Toutes filières confondues, ce sont déjà les étudiants LLCE qui partent le plus étudier à l'étranger, et ils y sont déjà vivement encouragés, mais un travail est en cours pour que davantage encore puissent en profiter.

- **Licence Lettres**

P. 3 : « *L'absence de pilotage de champ se reflète, par exemple, dans l'existence de deux parcours Métiers du journalisme dans deux licences voisines en histoire et en lettres, sans que le pilotage et l'articulation entre ces deux formations soient clairement explicités.* »

Dans les nouvelles maquettes ce parcours « Métiers du journalisme » disparaît.

P. 4 : « *Les licences générales n'affichent pas de liens importants avec le monde socio-économique (Histoire, Lettres, LLCER, Musicologie).* »

Pour la licence de Lettres modernes, l'important est surtout d'avoir lu le maximum d'œuvres différentes, de connaître les grands courants de la critique et les outils d'analyse modernes tout en ayant conscience des traditions littéraires. Maîtriser la langue française, savoir analyser un texte et argumenter, posséder une certaine culture permettent de trouver un travail sans trop de difficultés, en dehors même des métiers de l'enseignement ou de la recherche. La presse se fait souvent l'écho d'entreprises qui cherchent à recruter des « littéraires », pas seulement des spécialistes scientifiques ou des techniciens.

P. 4 : « *On peut d'ailleurs se demander si l'intitulé « lettres » correspond bien au contenu de cette licence, les enseignements « classiques » des lettres y étant peu représentés au profit d'enseignements qui relèvent plus des métiers de la culture et du patrimoine.* »

Les enseignants du département de Lettres modernes, quel que soit leur domaine de spécialité, ancien ou moderne, tiennent aux enseignements classiques. Mais l'élaboration du précédent plan quinquennal s'est faite au moment où l'UVSQ connaissait des difficultés financières et il leur a été demandé de faire des économies et donc d'élaborer de nombreuses mutualisations (d'où la disparition du latin par exemple). Certains étudiants ont demandé depuis un recentrement des matières plus strictement littéraires. Les nouvelles maquettes vont aller dans ce sens avec une plus grande importance donnée à l'histoire littéraire (repère dont manquent beaucoup d'étudiants), aux U. E. de littérature, au latin, etc.

P. 4 : « *Important taux d'échec en L1* »

L'équipe pédagogique est consciente du problème depuis des années et tente d'y remédier mais ce problème ne résulte pas spécialement de la teneur des enseignements, de la notation, de l'organisation des cours mais de la mauvaise orientation des bacheliers. Certains sont là en attente sans projet précis, d'autres par défaut ou déception (ils reconnaissent ne pas avoir une vocation de « littéraires ») ; certains préparent souvent le concours d'orthophoniste ou ont déjà en vue une réorientation. Pour s'inscrire à une licence de Lettres, il suffit d'être bachelier et francophone, d'où la facilité pour une inscription avant tout administrative. En L1, alors que deux entretiens sont prévus avec le professeur référent, certains étudiants ne répondent même pas à la proposition qui est faite de discuter librement de leurs problèmes et des moyens d'y remédier, ce qui montre leur total désintérêt.

P. 5 : « *Les cours magistraux tiennent encore une place importante et certains étudiants, du fait d'un niveau initial assez faible, sont mal à l'aise pour les suivre et pratiquent un absentéisme qui les pénalise, en partie faute d'un enseignement de remise à niveau des étudiants en difficulté. Ce n'est pas gênant dans les filières très sélectives comme le parcours anglais-droit, mais c'est un manque important dans les formations moins attractives, telle la licence Lettres qui souffre déjà de la faiblesse de ses moyens pédagogiques.* »

L'absentéisme en cours magistral est difficile à comptabiliser puisqu'on ne fait pas circuler une feuille de présence.

Le tutorat, au S1 et au S2, est imposé aux étudiants en difficulté. Ceux-ci peuvent très librement exposer leurs problèmes (compréhension, méthodologie, lacunes, etc.) car ce sont de bons étudiants de licence ou de master qui assurent ces U. E., certains étant d'ailleurs de E. A. P. Ce dispositif a été déjà été présenté lors du rapport précédent de l'AERES.

Les conseils de perfectionnement, les fiches d'évaluation ou les entretiens avec les étudiants ne laissent pas du tout entrevoir un refus ou une appréhension des cours magistraux.

- **Licence Musicologie**

Page 2, § 1 : Sur la "cohérence avec la dénomination musicologie" : la Licence MIP n'est pas une licence de Musicologie. Elle n'a pas, en effet, vocation à transmettre un "discours sur la musique", qui constitue l'objet même de la musicologie. Le Ministère ne connaît néanmoins aucune autre désignation et il a fallu l'adopter, faute de mieux.

La licence MIP de l'UVSQ est intitulée "Musique, Interprétation, Patrimoine" et ces trois termes rendent compte de son objectif. Elle a pour but de conférer une formation universitaire diplômante, en Histoire et Lettres, à de jeunes musiciens, élèves de Conservatoires, tout en leur permettant de continuer leur formation musicale intensive.

Page 2, § 2 : Le nombre d'étudiants étrangers est important et illustre à lui seul le caractère international de la formation (pour l'année 2018-2019, 60 % d'étudiants étrangers en L1, 30 % en L2 et 34 % en L3). Le rapport rappelle justement ces faits, pour les années antérieures, en haut de la page 3 (mais il faut corriger, pour 2017-2018, la formation compte un tiers (33 %) et non un quart (25 %) d'étudiants étrangers comme il est noté par erreur).

Page 2 § 2 : Des enseignants-chercheurs en musicologie interviendront à la rentrée 2019, comme prévu par la nouvelle maquette, à raison de 24 h de TD par semestre, soit 144 h pour l'ensemble des trois années de licence.

Page 3 § 2 : Le conseil de perfectionnement se réunit annuellement, en avril ou mai.

Page 3 § 2 : Les étudiants qui interrompent la formation sont admis au CNSMDP ou au CNSM de Bordeaux ou de Lyon. On ne compte que deux abandons en deux années, 2016- 2017 et 2017-2018).

- ***Master Cultures et communication***

L'auto-évaluation a permis de bien identifier les modifications et améliorations à apporter à la mention et par conséquent, une large part des remarques formulées dans le rapport HCERES ont été anticipées dans l'élaboration de la nouvelle offre de formation.

En premier lieu, l'intitulé de la mention est modifié et le changement s'accompagne d'une modification majeure qui répond également à la problématique de la dispersion des parcours et de clarification de leurs orientations et spécificités, soulevée dans le rapport de l'HCERES. Les cinq parcours qui formaient la mention « Culture et communication » sont redéployés et font l'objet d'une demande d'accréditation de l'Université Paris-Saclay dans le cadre d'une Graduate School « Humanités-sciences du patrimoine » dont la création est prévue.

Les parcours « Administration culturelle publique et privée » (ACPP), « Projets culturels internationaux » (PCI) et « Événementiel, médiation des arts et des sciences » (EMAS) sont regroupés dans une mention hors nomenclature « Culture, patrimoine et médiation ». Les parcours ACPP et PCI fusionneront leur M1 (avec un léger changement d'intitulé pour le premier qui devient « Administration culturelle ») ; les parcours-types de M2 resteront distincts.

Le parcours « Gestion des archives et de l'archivage » (GDA) formera, avec un nouveau parcours « Archives et gestion des données scientifiques et patrimoniales » (porté par l'ENS-Cachan, CNRS), une mention « Archives ».

Le parcours « Lettres, arts, textes et discours » (LATD) renforcera sa spécificité et ses liens avec une licence de lettres refondue, en devenant un parcours « recherche et création littéraire », dans une mention « Lettres et langues », aux côtés d'un parcours « Etudes culturelles des mondes anglophones et hispanophones » (opéré par l'UVSQ) et d'un parcours « Narration, traduction et nouveaux médias » (opéré par l'UEVE).

Des précisions peuvent être apportées sur le positionnement régional, national et international de la mention « Culture et communication » actuelle, qui recrute ses étudiants au-delà du périmètre des licences locales, ce qui paraît normal pour des formations de master aux débouchés spécifiques. Un suivi de cohortes, fourni récemment et donc après le dépôt du dossier d'auto-évaluation, confirme l'attractivité des formations. En effet, sur les 63 étudiants inscrits en M2 en 2018-19, 52 n'étaient pas à l'UVSQ en 2014-15; sur ces 63 étudiants, 28 n'étaient pas en M1 Culture et communication en 2017-18. Ces chiffres montrent que la mention est largement attractive au-delà de l'UVSQ, ce qui souligne son originalité par rapport à d'autres formations similaires au plan régional et national. Par ailleurs, en 2018-19, un tiers des étudiants de M1 ACPP et PCI sont des étudiants étrangers, ce qui témoigne d'une attractivité internationale.

- **Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales**

Les observations de Master Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales se trouvent dans la partie Champ.

- **Master Musicologie**

L'ensemble des retours d'erreurs factuelles et d'observations concernant les masters pour lesquels la ComUE est accréditée sera transmis par celle-ci dans le rapport du champ Saclay – school Humanités.

### Observations de l'IUT de Mantes

- **Licence Professionnelle Métiers du BTP : bâtiment et construction**

*« Le bilan de la licence est tout à fait positif et on peut noter que l'équipe pédagogique a déjà identifié les points faibles. Au regard de l'importance du secteur immobilier dans la région Ile de France et de la très forte demande de professionnels qualifiés, on s'attendrait à trouver des effectifs plus nombreux. Cette licence n'est sans doute pas assez connue, mais on ne trouve aucune allusion dans le dossier d'autoévaluation d'initiatives visant à la faire mieux connaître. »*

Principaux points faibles (issus du rapport d'évaluation HCERES)

Equipe pédagogique permanente sous-dimensionnée.

Poursuites d'études trop élevée par rapport à une licence professionnelle.

Éléments concernant la prise en compte de ces recommandations :

L'équipe de pilotage de la formation de LP Métiers du BTP : Bâtiment et Construction remercie dans un premier temps les experts du HCERES pour cette lecture fine du bilan d'autoévaluation, ainsi que pour l'analyse effectuée sur la formation.

Nous prenons acte de ces remarques pertinentes, et nous souhaitons fournir les éléments de réponse initiés en vue de ces recommandations, avec lesquels nous sommes d'accord :

L'équipe pédagogique actuelle du département GC-CD comprend 2 enseignants titulaires (1 MCF section CNU 60 + 1 PRCE Physique-Chimie).

Nous sommes actuellement en train de recruter un PRAG/PRCE en « Sciences industrielles de l'ingénieur Option Ingénierie des constructions » (ancienne spécialité Génie Civil) dans le cadre de l'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignement supérieur (2ème campagne 2019) pour la rentrée universitaire 2019-2020.

Ainsi, nous augmenterions nos effectifs RH à hauteur de 3 enseignants dans le département (50% d'augmentation).

Cela permettrait évidemment de mieux piloter nos formations.

L'augmentation des effectifs d'enseignants dans le département GC-CD permettra une meilleure promotion de la Licence Professionnelle dans les salons et autres événements promotionnels.

Cela est déjà le cas actuellement, mais nous pourrions ainsi couvrir plus d'événements par la suite.

Pour information, le chef de département GC-CD effectue actuellement des visites dans des formations Bac+2 (BTS Travaux Publics, etc...) jamais visitées auparavant (et en rapport avec la Licence Professionnelle) afin de promouvoir déjà davantage la Licence Professionnelle.

L'équipe de pilotage s'étant rendu compte du même problème (licence sûrement pas assez connue), nous avons déjà discuté avec le CFA partenaire des placements de nos apprentis (CFA L'EA de la CCI) afin de voir également de leur côté pour augmenter la promotion effectuée envers cette Licence Professionnelle (lors de leur JPO, avec leurs formations partenaires, à travers les réseaux sociaux, etc.). Nous espérons que cela portera ses fruits prochainement.

Pour ce qui est de la poursuite d'études trop élevée par rapport aux objectifs d'une Licence professionnelle, l'équipe de pilotage est d'accord sur ce point.

Et pourtant, lors des sessions de recrutements individuels avec les candidats (en phase de sélection), nous précisons à chaque fois aux candidats que l'objectif de la Licence Professionnelle est bien l'insertion professionnelle et non la poursuite d'étude.

L'équipe de pilotage, présent à chaque sélection de candidat, met pourtant l'accent sur les dossiers des candidats présentant un projet professionnel d'insertion dans les métiers ciblés par la Licence Professionnelle, et non sur ceux souhaitant atteindre un niveau Bac+5 (type Master Pro, etc...).

Au travers des discussions que nous pouvons avoir avec les Maîtres d'Apprentissage des étudiants au sein des Entreprises d'accueil lors des visites annuelles en entreprise pour le suivi du projet professionnel et du mémoire professionnel, il s'avère bien souvent que ce sont ces maîtres d'apprentissage eux-mêmes qui promeuvent la poursuite d'études à leurs apprentis, afin qu'ils gagnent d'une part en compétences, et d'autres part afin qu'ils puissent tenter d'accéder par la suite à des postes à plus hautes responsabilités. L'équipe de pilotage n'a pas encore trouvé de réponse à cette question de la poursuite d'études, mais continue de réfléchir en concertation avec d'autres collègues à cette remarque.

Fait à Versailles, le mai 2019

Le Président de l'Université de  
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Alain Bui

Alain Bui  
PRESIDENT



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)